

388

Louis APCHER  
H. CHOBAUT  
G. LETONNELIER  
Léon QUIBLIER  
Mathieu VARILLE

**Contribution**  
**à l'Histoire de la Papeterie**  
**en France**

VII

Henri Alibaux  
Le Saint, patron des fabricants de papier  
Les moulins de Collas (Charente),  
Cadenet (Vaucluse) et ceux sur la Gère (Isère)  
L'Imprimerie et la Papeterie de Thonon  
au XVI<sup>e</sup> siècle

*Préface de Louis Apcher*



GRENOBLE  
ÉDITIONS de « L'INDUSTRIE PAPETIÈRE »

1, Rue Villars, 1

1941

*Il a été tiré de cet ouvrage  
300 exemplaires sur « Blanc fil à la cuve »  
dont  
60 exemplaires hors commerce numérotés  
de HC 1 à HC 60  
et  
240 exemplaires numérotés de 61 à 300.  
H. C. N° 35*

Louis APCHER  
H. CHOBOUT  
G. LETONNELIER  
Léon QUIBLIER  
Mathieu VARILLE

**Contribution  
à l'Histoire de la Papeterie  
en France**

VII

Henri Alibaux  
Le Saint, patron des fabricants de papier  
Les moulins de Collas (Charente),  
Cadenet (Vaucluse) et ceux sur la Gère (Isère)  
L'Imprimerie et la Papeterie de Thonon  
au XVI<sup>e</sup> siècle

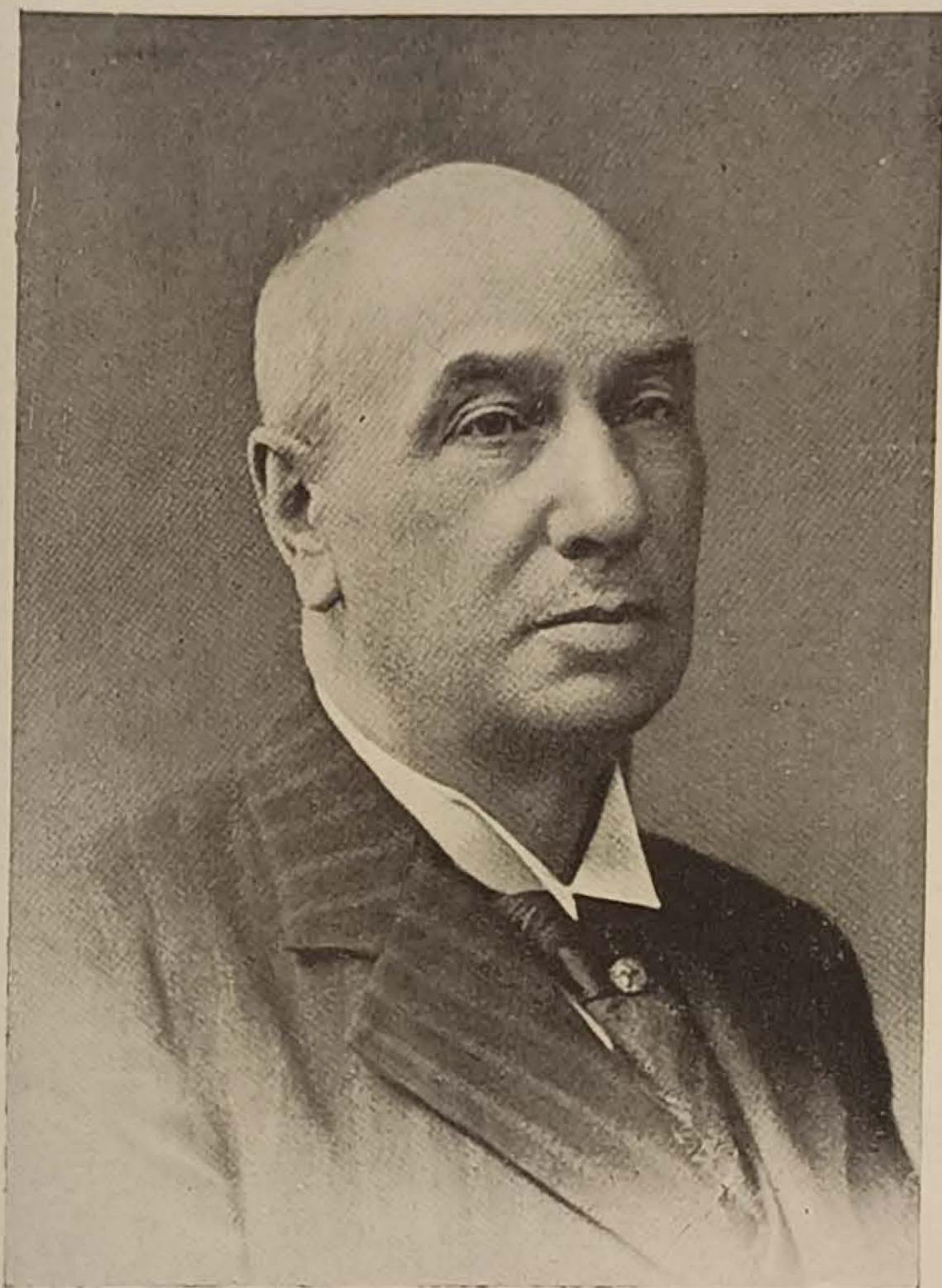
*Préface de Louis Apcher*



GRENOBLE  
ÉDITIONS de « L'INDUSTRIE PAPETIÈRE »

1, Rue Villars, 1

1941



Qo 16.132

**Henri ALIBAUX**

Président de la Chambre Syndicale Lyonnaise du commerce  
des papiers en gros

Vice-Président de la Société littéraire, historique  
et archéologique de Lyon

## PRÉFACE

Une des plus grandes figures de l'industrie papetière française contemporaine et l'un des savants qui ont le mieux contribué à faire connaître l'histoire du papier, Henri Alibaux, vient de disparaître. On ne lira pas sans émotion le bel article que M. Mathieu Varille consacre à sa mémoire en tête du présent volume.

C'est à très juste titre qu'il y rappelle combien Henri Alibaux s'intéressait aux travaux relatifs à l'origine de la papeterie dans les anciennes provinces françaises et quel attrait exerçait sur lui à cet égard la « Contribution à l'histoire de la papeterie en France », publiée par « l'Industrie papetière » dont l'éditeur, M. Jean Laroche-Joubert, ne saurait être trop loué pour son initiative et pour l'intelligence avec laquelle il a su s'entourer de collaborateurs éminents et d'une science indiscutée.

Grâce à leurs patientes recherches et à celles d'auteurs qui joignent leurs efforts aux leurs, s'élabore petit à petit, d'après des documents authentiques heureusement tirés de l'oubli, l'histoire des moulins à papier de nos vieilles provinces, dont il deviendra ainsi possible un jour de faire la synthèse.

Chaque volume de la « Contribution à l'histoire de la papeterie en France » apporte une pierre à cet édifice. Les remarquables articles si souvent préfacés par Henri Alibaux qui ont déjà paru dans les six premiers tomes, sous la signature notamment de Messieurs Alexandre Nicolai, Eugène Creveaux, Marius Audin, de M. l'abbé Corraze, etc., de même que le soin avec lequel y sont signalés tous les ouvrages sur le papier qui méritent vraiment de retenir l'attention, suffisent à montrer le caractère sérieux et sincère de cette publication et les services qu'elle rend.

Les malheurs dont souffre aujourd'hui notre Patrie ne sauraient en éloigner les esprits. La recherche historique est au contraire devenue de ce fait plus

utile que jamais. Comme l'affirmait avec force Henri Alibaux, c'est dans la connaissance toujours plus approfondie qu'elle nous apportera de ce qui fit le passé glorieux de la France que nous trouverons le meilleur des réconforts et les plus solides raisons d'espoir.

Tel est le signe sous lequel s'est poursuivie la publication du présent volume.

On y lira une magnifique étude, pleine de vie, de M. Henri Lacombe sur le moulin de Collas en Angoumois où Jacques Henry joua au XVIII<sup>e</sup> siècle un rôle analogue à celui de Pierre Montgolfier à Vidalon et qui, sous l'impulsion de la famille Alamigeon, reste de nos jours encore l'usine modèle des papeteries de la Charente.

Avec leur érudition habituelle, M. Chobaut, dont on connaît l'ouvrage capital sur les papeteries du Comtat-Venaissin, retrace l'histoire du moulin à papier de Cadenet en Vaucluse qui existait au XVI<sup>e</sup> siècle, et M. Letonnellier signale l'établissement d'un moulin sur la Gère en Dauphiné dès 1463.

Enfin, M. Léon Quiblier, Président de l'Académie Chablaisienne de Thonon-les-Bains consacre des pages du plus grand intérêt à l'imprimerie et à la papeterie dont fut dotée en cette ville, au XVI<sup>e</sup> siècle, la Sainte Maison de N.-D. de la Compassion fondée par Saint François de Sales.

Un article sur le Saint patron des papetiers dans les principaux centres d'Amérique où ceux-ci exerçaient autrefois leur industrie a été rédigé par l'auteur de ces lignes et sera repris dans un ouvrage en cours de préparation qui fera suite à celui déjà paru sur les anciens moulins à papier des Dupuy de la Grandrive et ceux de leurs parents ou alliés du voisinage d'Ambert.

Il faut souhaiter en même temps que puisse être bientôt publié l'important ouvrage sur les papeteries d'Annonay auquel a travaillé depuis tant d'années M. Henri Gachet qu'Henri Alibaux considérait comme son disciple et dont il appréciait si grandement le mérite.

Louis APCHER.

## Henri ALIBAUX

*J'ai rencontré pour la première fois Henri Alibaux, quelques années avant la Grande Guerre, alors qu'anémés d'une même passion pour les Arts graphiques, nous fréquentions une boutique extraordinaire, au fond d'une cour de la rue Ste Catherine, celle du Père Pillet. Chez ce bouquiniste remarquablement instruit et érudit, se donnaient rendez-vous tous les Lyonnais, qui s'occupaient de littérature ancienne, de philologie, de recherches historiques ou bibliographiques : dans un invraisemblable capharnaüm on pouvait faire de précieuses trouvailles qui ne se renouvelleront plus ; l'histoire de Lyon écrite ou imprimée a passé dans cette sombre échoppe, et il n'y a pas de collectionneur sérieux qui ne conserve quelque pièce rare de cette origine. Alibaux recherchait déjà les papiers anciens et les filigranes curieux, et dans notre groupe, nul ne savait mieux que lui dater un manuscrit par l'âge de son papier ou de son velin. Je me souviens toujours d'une miniature persane, dont l'âge était fort discuté, et notre ami de fournir des preuves péremptoires de l'époque où elle avait été peinte, en établissant sans conteste possible l'âge de son support. Qu'on me pardonne ce préambule ; mais il ne me semble point inutile pour situer la haute qualité de l'esprit d'Henri Alibaux, qui depuis de longues années comptait parmi les plus savants chercheurs de notre Ville. Plus tard, il fut de ce comité qui reprit autour de Laurent-Vibert la publication de la Revue du Lyonnais, appuyant ainsi un magnifique effort, qui n'a pas trouvé malheureusement d'écho parmi les Lyonnais de ce temps, alors que cette publication avait été jadis pendant presque un siècle l'honneur du rayonnement intellectuel de la cité. Je le revois aussi examinant avec curiosité et compétence ces incunables lyonnais, dont l'Association Guillaume Leroy avait commencé la publication, pour le maintien de la grande tradition de l'imprimerie française.*

*Henri Alibaux savait en effet apprécier un beau livre, qu'il fût ancien ou qu'il sortit des presses modernes ; il se plaisait dans le milieu des sociétés de bibliophiles, dont il suivait les travaux ; comme celui*

du papier, l'art de l'imprimerie n'avait point de secret pour lui. M. Jean Tricou, le Président de la Société Littéraire, historique et archéologique de Lyon, a dit, lors de ses funérailles, en termes excellents, toute la qualité de ses travaux et de ses recherches, qui s'échelonnent sur un quart de siècle, et dont il aimait à faire profiter cette compagnie, qui venait de le nommer son vice-président..

Mais cet esprit curieux, instruit et éclairé s'était vraiment spécialisé depuis quelques années dans ses recherches sur l'histoire du papier, et l'on peut affirmer qu'ainsi, il fit faire à cette branche de l'histoire de notre folklore, de définitifs progrès. Animé du meilleur esprit patriotique, il n'admettait pas de limitation ou de restriction à ses recherches ; il voulait que notre histoire fût de jour en jour mieux connue, et il attachait une très grande importance à ce que le tribut de la France au perfectionnement de l'industrie papetière ne soit ignoré de personne, surtout en ce qui concerne ses origines. Deux hommes semblent avoir plus particulièrement uni leurs efforts aux siens : Henri Pourrat, pour l'Auvergne, Marius Audin, pour le Beaujolais ; il parlait aussi avec beaucoup d'estime des recherches de Louis Le Clerc pour le papier de Troyes et de Nicolaï pour la région du Sud-Ouest ; et il rêvait de condenser un jour en un vaste ouvrage toute cette riche documentation, véritable monument à la gloire de la papeterie française, dont son livre sur les premières papeteries françaises n'est à vrai dire, que la préface. En attendant il projetait, avec Henri Pourrat et Audin de créer un musée du papier d'Ambert, dans cette ville qui avait vu les premiers efforts des Montgolfier et de toute cette lignée d'artisans qui, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, n'a cessé de produire ce papier blanc comme corolle de lis, sur lequel pendant plusieurs siècles les Français ont imprimé leurs plus beaux livres.

Il aurait aimé aussi réaliser à Lyon, berceau de notre imprimerie, un musée où fussent réunis tous les documents de l'art graphique, et auquel serait ensuite adjointe une école où les futurs maîtres-imprimeurs recevraient l'instruction traditionnelle qui leur manque si souvent. Parfois ils songeait même à y adjoindre un Institut consacré à l'histoire du papier et du filigrane. C'est qu'il avait une secrète prédilection pour ces petites vignettes transparentes venues dans l'âme même de la feuille ; il en connaissait toutes les phases

successives, il en avait étudié les bien étranges dévisses, qu'elles fussent françaises ou étrangères. Quand on lui présentait un papier ancien, instinctivement il le regardait d'abord par transparence, et son diagnostic était d'une rigueur absolue : s'il y avait une marque, il en indiquait aussitôt l'auteur, s'il n'y en avait pas, le simple aspect des vergeures et de la texture de la pâte lui permettait d'en fixer la date de fabrication à quelques années près.

Il respectait les légendes qu'il considérait comme le reflet d'événements oubliés ; mais il s'attaquait avec toute son ardeur combative à celles qu'il croyait sans fondement, comme la fabrication antique du papier de coton dont il démontra l'inanité dans ses études sur l'origine du papier. Il a prouvé, en effet, qu'en remontant à deux ou trois siècles avant l'ère chrétienne, il y eut deux techniques de fabrication du papier de chiffon, composé de fibres de lin et de chanvre : l'une donnant un papier à fibres longues simplement pilées par les procédés qui demeurèrent longtemps ceux des Arabes et des Espagnols, et avec un simple encollage à l'amidon ; l'autre permettant d'obtenir un papier à fibres courtes, longuement triturées au maillet, et encollé à la gélatine. Le premier de ces papiers serait le papier dit de coton et l'autre, qui aurait fini par le supplanter, serait le papier de chiffon de qualité supérieure tel qu'il s'est maintenu jusqu'à la fabrication sur machines continues, et à l'emploi des pâtes de bois.

Je relisais ces jours-ci cette Contribution à l'Histoire de la Papeterie en France (1), qui lui tenait tant à cœur et où, entouré de savants collaborateurs, il élevait un véritable monument à cette branche de l'activité industrielle de notre Pays : « Il n'est point douteux, disait-il dans la préface du premier volume, que le papier mérite une place d'honneur parmi les divers produits de l'industrie humaine. Son histoire est liée à celle des plus grands événements qui ont occupé la scène du monde et nulle matière n'a joué un rôle plus important dans le développement de la pensée de l'homme et dans les progrès de la civilisation. »

Henri Alibaux avait une prédilection spéciale pour les manuscrits enluminés et surtout pour ceux d'origine persane. Il en possédait d'admirables et de hau-

(1) Editions de l'Industrie Papetière. Prospectus sur demande.

les époques. Il était jéru de tout ce qui touchait à l'Orient et à l'Extrême-Orient. Que de fois lui ai-je entendu raconter ces aventures des voyageurs de la Route de la Soie et du Papier, qu'il savait par le menu et qu'il considérait comme les premiers missionnaires de la civilisation du monde. Il affirmait avec véhémence que la Chine était la patrie d'origine de tous les arts et que l'on retrouvait sa marque à toutes les grandes découvertes.

Il n'aimait pas seulement le papier pour sa matière, pour sa texture, pour sa fabrication, ce serait lui faire injure que de le croire ; il le considérait comme le support merveilleux de la pensée ; et s'il fut un ami des belles éditions, il ne cessa toute sa vie de s'intéresser au beau document, à la pièce rare par le souvenir qu'elle évoque, par la personnalité qu'elle révèle et dont elle a conservé la trace vivante. C'est ainsi qu'en des pages émouvantes, il a étudié le Testament de Louis XVI, ce document tragique et célèbre et quelques curieuses légendes de la Chine antique. J'apprécie surtout celles où il raconte l'étrange destinée de la lettre écrite sur papier de chiffon et perdue par Myw'nyh, fille soghdiennne, qui vivait aux premiers siècles de notre ère dans le Turkestan occidental. Et l'aventure sous sa plume alerte devient un conte des Mille et une nuits, qui célèbre l'admirable perennité du papier fabriqué par les Soghdiens, il y a quelque dix-sept siècles. C'est ainsi que je suis appelé à parler de ce travail d'une haute érudition qui parut dans le Bulletin Officiel de la Chambre Syndicale du Commerce des Papiers en France et qui est un résumé succinct et précis de l'histoire des Origines du Papier. Alibaux y raconte avec son érudition coutumière l'histoire véridique de la Route de la Soie, qui fut aussi celle du Papier, en partant de la Chine pour aboutir en Europe par le Turkestan et la Perse. Il la suit depuis la dynastie des Hans, au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, jusqu'au jour où les civilisations qui la parcourent, implantent l'industrie du papier en pleine terre arabe, d'où elle rayonnera dans toute l'Europe Chrétienne, par l'Espagne, l'Italie et la France où elle trouva son définitif perfectionnement.

Je désirerais parler maintenant du rôle de premier plan, qu'Henri Alibaux a joué du point de vue économique et social. Président de la Chambre Syndicale du Commerce des Papiers en gros de Lyon, il était pour tous ses ressortissants un conseiller avisé, un technicien très averti et un inlassable animateur. A la

tête d'une importante affaire de papeterie, il était toujours à l'affût d'une amélioration soit dans le domaine de la fabrication, soit dans celui du rayonnement industriel et commercial de la papeterie française. On lui doit beaucoup surtout où le gouvernail fut mis entre ses mains ; mais sa modestie n'acceptait jamais un éloge, qu'elle reportait toujours sur ses collaborateurs ; il se plaisait à orienter les énergies vers les fins nécessaires et ses conseils sont à l'origine de bien des entreprises qui demeureront dans les domaines les plus divers de l'activité industrielle et sociale. Il fut à ce titre Chevalier de la Légion d'Honneur, il y a quelques années, et nulle distinction ne fut plus méritée. Quand, en décembre 1936, il écrivait son étude sur les Conflits sociaux d'hier et d'aujourd'hui, en un temps où la grande calamité de la lutte des classes sévissait sur notre pays, il prouvait non seulement encore une fois sa parfaite connaissance de l'histoire papetière, mais il démontrait, preuves en main, combien avait été néfaste la méconnaissance, sans cesse renouvelée et entretenue, aussi bien des véritables intérêts du patronat que de la classe ouvrière. Après avoir fait un appel à l'union qui est seule féconde, il terminait en rappelant ces paroles de Maurice Leven, toujours si vraies et si pathétiquement prouvées par la misère de ce temps : « Il est indispensable que les intérêts individuels particuliers ou corporatifs soient pénétrés de cette idée qu'ils doivent se discipliner et se soumettre à l'intérêt général, dont le respect est d'ailleurs leur meilleure garantie. »

Henri Alibaux est mort à 68 ans, après quelques jours de maladie, au moment où ses amis le croyaient simplement atteint d'une légère indisposition. Depuis septembre dernier, son cœur de patriote souffrait profondément de la défaite, et l'absence de son fils prisonnier l'avait cruellement atteint. Il est entré en chrétien dans le repos des sages, après une vie d'homme de bien, d'excellent père de famille et de chef d'entreprise juste et compatissant. Sa science fut désintéressée comme celle d'Imberdis, le poète qui célébrait en vers latins, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'art de fabriquer le papier. Sa mémoire demeurera en une place choisie, à côté de ces hommes qui ont si grandement honoré notre profession, les Montgolfier, les Augustin Blanchet, les Aristide Bergès, dont l'exemple doit toujours être cité à ceux qui veulent en continuer la noble tradition.

Mathieu VARILLE.

**PUBLICATIONS DE M. HENRI ALIBAUX  
CONCERNANT LE PAPIER**

- DEUX LEGENDES DE L'HISTOIRE DU PAPIER  
Audin et Cie LYON, 1921
- AUTRES TEMPS... AUTRES MŒURS...  
Bulletin Officiel (de la Chambre Syndicale des Papiers de France) PARIS, novembre 1922
- CHARGES FISCALES  
Bulletin Officiel PARIS, octobre 1924
- QUELQUES MOTS SUR LES FILIGRANES DU PAPIER  
Causeries Typographiques LYON, 1923
- PAPIER ET PAPYRUS  
Bulletin Officiel PARIS, mai 1925
- RECTIFICATIONS NECESSAIRES  
Bulletin Officiel PARIS, octobre 1925
- LES PREMIERES PAPETERIES FRANÇAISES  
1 volume illustré avec 1 carte. Les Arts et le Livre PARIS, 1926
- LE CONTROLE DES DATES PAR LE FILIGRANE DU PAPIER  
Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Artistique « Le Vieux Papier » PARIS, octobre 1928
- UNE PETITE DECOUVERTE CONCERNANT LA PAPETERIE DE L'INDUSTRIE  
L'Industrie Papetière GRENOBLE, janvier 1928
- LES ORIGINES DU PAPIER  
Bulletin Officiel. Etude publiée en 15 numéros avec 2 cartes Paris, 1928-1929-1930
- UNE BELLE PAGE DE NOTRE HISTOIRE  
Bulletin Officiel PARIS, juillet 1930
- LA GRANDE VICTOIRE DE L'IMPRIMERIE  
Bulletin des Maîtres-Imprimeurs de France (Bréviaire de l'Imprimeur et du Bibliophile) Noël 1931
- UNE BIBLIOTHEQUE DU PAPIER  
Bulletin des Maîtres-Imprimeurs de France (Les Livres à la Ville) Noël 1932
- TRAVAUX HISTORIQUES  
Bulletin Officiel PARIS, février 1934
- LES PLUS ANCIENS PAPIERS DU MONDE  
Bulletin Officiel PARIS, septembre 1933
- RABELAIS ET LE PAPIER  
Bulletin Officiel PARIS, mars 1934

- PREFACE. CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA PAPETERIE EN FRANCE. Tome I  
Editions de l'Industrie Papetière GRENOBLE 1933
- DEUX LEGENDES DE L'HISTOIRE DU PAPIER  
(Texte revu et augmenté). Technique Graphique.  
PARIS, 3<sup>e</sup> trimestre 1934
- PREFACE. CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA PAPETERIE EN FRANCE  
Tome II Editions de l'Industrie Papetière  
GRENOBLE, 1935
- LES NAYPIERS ET L'ORIGINE DES CARTES A JOUER  
Editions de l'Industrie Papetière GRENOBLE, 1935
- SIMPLES CONSTATATIONS  
Bulletin Officiel Octobre 1935
- PREFACE. LES MOULINS A PAPIERS DU SUD-OUEST DE LA FRANCE, par A. NICOLAI  
Editions Delmas BORDEAUX, 1935
- LA CHRONIQUE DU FELDMUHLE  
Bulletin Officiel Octobre 1935
- LE LIVRE DU PAPIER DE M. ARMIN BENKER  
Bulletin Officiel Novembre 1935
- CONFLITS SOCIAUX D'HIER ET D'AUJOURD'HUI  
Bulletin Officiel Décembre 1936
- M. AUGUSTIN BLANCHET  
Bulletin du « Vieux Papier » 1937 1937
- L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE EN CHINE et en OCCIDENT  
Technique Graphique PARIS, décembre 1936
- LE PAPIER ET LES JOURNAUX  
Almanach du Nouvelliste de Lyon LYON 1937
- DES BULLES CORDES AU BAILLI DE TIGNONVILLE  
Bulletin Officiel Septembre 1937
- PREFACE. « LA VIE ET LES TRAVAUX D'ECREVISSE », par M. CREVAUX  
(Contribution à l'Histoire de la papeterie en France), tome V. Editions de l'Industrie Papetière  
GRENOBLE, octobre 1937
- PREFACE. « LES DUPUY DE LA GRANDRIVE », par Louis APCHER  
Editions Gaston Saffroy, 4, rue Clément VI, Paris  
PARIS, 1937
- UNE GLOIRE OUBLIEE. LES DUPUY DE LA GRANDRIVE  
Bulletin Officiel Décembre 1937  
L'Industrie Papetière Janvier 1938
- CHINE ET OCCIDENT  
« LA CHINE, LE JAPON ET LA PAIX MONDIALE »  
Comité d'Etude et de Rédaction de l'Amicale des Etudiants Chinois. Lyon  
Décembre 1937

- MEFIEZ-VOUS DU PAPIER ET DU PAPYRUS  
Bulletin Officiel PARIS, avril 1938
- PAPIERS TRAGIQUES ET OUBLIES  
Bulletin Officiel PARIS, juillet 1938
- LE PAPYRUS ET LE PAPIER EN SICILE. LA FABRICATION  
DU PAPYRUS DE NOS JOURS A SYRACUSE  
Bulletin Officiel, PARIS, septembre 1938
- LA FONDATION D'UN INSTITUT POUR L'HISTOIRE DU PA-  
PIER A MAYENCE  
Bulletin Officiel PARIS, novembre 1938
- LE PAPIER EN SICILE  
LE PAPYRUS EN SICILE  
Wochenblatt für Papierfabrikation  
7 janvier et 18 mars 1939
- L'INVENTION DU PAPIER  
Annuaire Gutenberg MAYENCE, 1939
- PREFACE. CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA PAPETE-  
RIE EN FRANCE. Tome VI  
Editions de l'Industrie Papetière  
GRENOBLE, 1939 (paru en 1941)
- LE PAPIER DE PAPYRUS EN SICILE  
Bulletin Officiel des Maitres-Imprimeurs de France  
Mars 1939
- PAPIER TRAGIQUE ET CELEBRE  
Bulletin Officiel PARIS, mai 1939
- L'ETRANGE DESTINEE D'UNE LETTRE PERDUE  
Le Papier GRENOBLE, août 1939
- NOTE SUR LES FILIGRANES DU PAPIER DES NOTAIRES  
SALOMONIS, CELERI et DE PODIO, relevés par M. l'Abbé  
CORRAZE  
Editions de l'Industrie Papetière GRENOBLE, 1935

## A propos du Saint, Patron des Fabricants de Papier <sup>(1)</sup>

Georges Dupuy, fils d'Estienne et de Marie Sagnier, fut nommé curé d'Ambert en 1676, l'année même où son frère Thomas s'installait comme maître papetier à La Grandrive, dans la paroisse de Marsac. Il mourut en 1692.

Deux ans auparavant, au cours de l'année 1690, il avait réglé, dans un curieux document que nous ont conservé les anciens registres de catholicité d'Ambert, l'ordre et le cérémonial que devraient suivre dans son église les frairies de sa paroisse lorsqu'il y aurait quelque procession générale ou quelque autre cérémonie publique.

Il n'y avait point à Ambert, ni dans toute la subdélégation de Saint-Amant-Roche-Savine, de communautés établies en jurandes, mais seulement des frairies d'arts et métiers. C'étaient « des frairies de fabricants et ouvriers, où nul ne pouvait être reçu qu'après sa réception d'apprenti et, successivement, après celle de maître, avec due prestation de serment de bien et fidèlement exécuter les règlements et arrêts, et après avoir payé un droit différent de ceux d'apprentissage et de maîtrise. Elles se régissaient en vertu de règlements homologués par M. le lieutenant de la sénéchaussée de Riom, en conséquence desquels elles tenaient devant M. le Curé des livres où elles faisaient la nomination des bayles et la réception des maîtres ». (Arch. P.-de-D., série C.). L'Evêque de Clermont les astrei-

(1) Cette question sera reprise dans une étude historique actuellement en préparation et qui, dans la pensée de son auteur, M. Louis Apcher, doit servir de complément à l'ouvrage qu'il a publié sur les Dupuy de la Grandrive et les anciennes papeteries de la Grandrive et de Barot (G. Saffroy, éditeur, 4, rue Clément, à Paris).

gnit, en outre, à partir de 1725, à rendre compte à ce dernier de l'administration de leurs revenus.

L'ordonnance de Georges Dupuy, qui les concerne, projette aujourd'hui un jour pittoresque sur les industries alors si vivantes de l'ancienne capitale du Livradois. En voici le texte intégral :

« Les frairies particulières qui sont dans cette « église St-Jean-Baptiste marcheront à la procession « d'aujourd'hui et désormais selon le temps de leur « établissement et de la manière qui s'ensuit : savoir, les deux bayles et les deux maîtres de fête « ou autres deux des plus anciens de chaque frairie « y assisteront portant en main chacun un cierge « avec l'écusson de sa frairie au nombre de quatre « suivant l'ordre ici marqué, dont immédiatement « après la bannière paraîtra :

« 1° La frairie de Saint-Honoré, qui sont les pâtis-  
siers et boulangers ;

« 2° La frairie de Saint-Joseph, qui sont les sculp-  
teurs, menuisiers et charpentiers ;

« 3° La frairie de la Purification, qui sont les blan-  
chiers et pelletiers ;

« 4° La frairie de la Nativité, qui sont les ruban-  
tiers en laine, étaminiers et tisserands ;

« 5° La frairie de Saint-Barthélemy, qui sont les  
bouchers ;

« 6° La frairie de Sainte-Luce, qui sont les tailleurs  
d'habits et tapissiers ;

« 7° La frairie de Saint-Pierre, qui sont les pape-  
tiers ;

« 8° La frairie de Saint-Eloi, qui sont les forgerons,  
maréchaux, épingliers, aiguilliers, battiers, serru-  
riers, armuriers et chaudronniers ;

« 9° La frairie de Saint-Crépin, qui sont les cor-  
donniers, selliers et tanneurs ;

« 10° La frairie de Saint-Jacques, qui sont les péle-  
rins et qui marchent la croix levée à la tête de leur  
« corps. »

Chose qui peut paraître singulière, cette ordon-  
nance qui fut confirmée et soutenue jusqu'en juin 1788,  
c'est-à-dire jusqu'à la veille de la Révolution, par  
tous les successeurs de Georges Dupuy, donne une énu-  
mération qui ne concorde pas rigoureusement avec

celle des anciennes corporations de métiers d'Ambert,  
dont les écussons — souvent très différents pour un  
même corps de métier dans les diverses localités d'Au-  
vergne — figurent dans l'armorial de d'Hozier établi  
vers la même époque et conservé à la Bibliothèque  
Nationale. C'est ainsi qu'elle ne mentionne pas comme  
d'Hozier l'existence d'une communauté des teinturiers  
et maçons d'Ambert ; elle fait des bouchers une frai-  
rie distincte, alors que d'Hozier les groupe dans la  
communauté des sculpteurs, menuisiers et charpen-  
tiers, et elle réunit les tanneurs à la frairie des cor-  
donniers, selliers « et bridiers », et non plus comme  
celui-ci à la communauté des blanchiers, pelletiers  
« et gantiers ». Elle laisse aussi de côté la communau-  
té des marchands d'Ambert dont d'Hozier a décrit et  
peint les armoiries.

Un point mérite enfin d'être signalé : au nombre  
des frairies comprises dans l'ordonnance de Georges  
Dupuy figure, ne venant qu'au septième rang, la  
frairie de Saint-Pierre des papetiers d'Ambert « sur  
le livre commun » de laquelle avaient été enregistrés  
le 24 février 1689 le règlement des papeteries d'Au-  
vergne de septembre 1688 établi par l'intendant Des-  
marests de Vaulbourg, ainsi que l'arrêt du roi en son  
Conseil d'Etat et l'ordonnance royale qui le suivirent  
(Arch. P.-de-D., série C.). Or, dans l'Armorial de  
d'Hozier, on ne trouve à Ambert (pas plus d'ailleurs  
qu'à Thiers et à Chamalières), aucune communauté  
des papetiers.

Comme la dispersion de leurs moulins fit que les  
maîtres papetiers ne s'unirent jamais en corporation,  
c'est sans doute que les corporations visées par  
d'Hozier ne comprenaient que des maîtres et non  
point à la fois des maîtres et des *compagnons* comme  
les frairies d'Ambert.

En tout cas, l'existence d'une frairie de Saint-Pierre  
des papetiers d'Ambert ne permet guère de douter  
que le patron des papetiers de cette paroisse était  
Saint-Pierre, et il est dès lors fort probable qu'en rai-  
son des liens qui unissaient l'église Saint-Jean au  
couvent des Minimes de Chaumont, cette frairie dut  
emprunter son écusson au leur qui était « d'azur à un  
Saint Pierre d'argent tenant en sa main deux clefs de  
même ». Situation identique à Saint-Martin-des-  
Olmes.

Il ne faudrait toutefois pas conclure de là que les  
papetiers qui exerçaient leur industrie dans les au-

tres paroisses d'Auvergne, même les plus voisines d'Ambert, se réclamaient du même patronage.

Ainsi, à Marsac, d'où dépendait La Grandrive, une inscription de 1693, figurant sur la grosse cloche de l'église Sainte-Marie-de-l'Annonciation, en révèle un tout différent. Cette inscription appelle en effet sur la paroisse les prières de « Saint-Roch, patron des papetiers ». Voilà qui est singulièrement évocateur. Saint Roch, né à Montpellier, à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle, était devenu, à partir du siècle suivant, un des saints les plus populaires. Vénéralisé pour ses guérisons miraculeuses, c'est à son secours que l'on faisait appel dans les foyers où s'étaient installées les maladies épidémiques infectieuses, (peste, choléra, etc.), qui sévissaient si souvent à l'époque. Or, si l'on songe qu'en un temps où les règles de l'hygiène étaient complètement ignorées, les vieux linges utilisés pour la fabrication du papier servaient de véhicule ordinaire à ces maladies et que celles-ci trouvaient un terrain particulièrement propice chez des hommes que leur rude métier dans des caves humides, et souvent leur intempérance, prédisposaient déjà à des maladies spécifiques (maladies de peau, œdème, rhumatismes), on comprend aisément que les papetiers de Marsac se soient placés sous le patronage de Saint Roch.

À Job, les papetiers avaient également pour patron Saint-Roch, en l'honneur duquel ils firent édifier à la Forie une chapelle achevée en 1642.

À Thiers, ils se réclamaient du patronage de Notre-Seigneur, honoré dans le mystère de la Rédemption. Leur confrérie était, en effet, celle de Sainte-Croix, et ils célébraient chaque année dans l'église St-Jean-du-Passet, deux fêtes solennelles les jours de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

À Chamalières, quel était leur saint ? Je n'ai encore pu le découvrir. Comme en d'autres centres papetiers de France, et à cause des cuves qu'ils utilisaient dans leurs travaux, avaient-ils une dévotion particulière pour Saint-Jean-l'Évangéliste qui, s'étant refusé à renier sa foi, fut précipité, dit la légende, dans une cuve d'eau bouillante d'où il sortit sain et sauf. Aucun texte ne le révèle. (1)

Louis APCHER.

(1) On lira également avec intérêt les lignes de l'Annexe III du présent volume (page 59).

## Le Moulin de Collas

*En souvenir de mon père, Philippe Lacombe.*

Il est des lieux prédestinés, tirant on ne sait d'où, une force mystérieuse ; il existe en eux une spiritualité, puisque les œuvres s'y développent, ininterrompues, sous l'action d'une volonté active. Il semble que ces lieux soient chargés d'une mission favorisée même contre la raison lorsqu'il est besoin. En cette patrie du papier qu'est l'Angoumois, le moulin de Collas est un de ces lieux.

Maurice Maeterlinck nous comble de poésie lorsqu'il nous confie le mystère de la fécondation d'une abeille-reine : « *Autour, dit-il, de la ruche virgine et vivant avec elle dans la foule de la ruche, s'agitent des centaines de mâles exubérants toujours ivres de miel, dont la seule raison d'être est un acte d'amour.* » Ainsi, autour du « moulin », devenu « usine », véritable ruche où les « compagnons », devenus « ouvriers », asservissent la matière, une infinité d'éléments impalpables sont en puissance, ivres de travail, prêts à féconder l'œuvre : la conception, l'énergie, la persévérance, l'économie, l'autorité, la justice, la patience, la modestie, l'honnêteté, qu'une immatérialité inspire... Car le moulin de Collas n'a cessé de suivre une marche ascendante ; après avoir été la « Manufacture royale » de l'Angoumois, il est peut-être actuellement « usine-reine » des papeteries de la Charente. Et comme une violette cachée sous les feuillages odorants des solitudes sylvestres, suggère toujours, spontanément, un hommage à ses séductions et qualités, l'usine de Collas s'impose en exemple...

\*  
\*\*

Déjà, sur la Boème, avait été construit le moulin du Pont-des-Tables, le plus ancien de la commune de La

Couronne et le plus ancien de la province après celui de Négremus.

En aval, à la Tour-Saint-Jean, un autre moulin allait être créé, dont la situation est savoureusement définie dans un acte du 21 juillet 1551 : « ... un maisnement appelé La Tour Saint-Jean, autrement Les Guillotz, assis en la paroisse de La Couronne, avec nougérée, fraignée, le tout joignant et tenant ensemble d'une part au chemin qui vient de Rouillet au Pont-des-Tables à la croix vulgairement appelée la Croix Ancelin, un foussé entre deux, d'un cousté au fleuve de Boisme descendant dud. Pont-des-Tables au saut dud... » Et c'est là, à quelques centaines de mètres, en aval de La Tour Saint-Jean, que furent établis les moulins du Got et de Collas ; on lit, en effet, sur un autre acte : « ... et avait été arrenté la place pour ici bastir à messire Jehan Guillot, prestre, Jehan et Collin Guillotz frères, le 17<sup>e</sup> jour de décembre 1497... » En 1643, ces moulins furent adjugés à Jehan Rouillet, selon note du 3 janvier de lad. année (fonds de l'Abbaye, f<sup>o</sup> 291) ; « ... déclaration par laquelle Jehan Rouillet, marchand papetier demeurant aux moulins à papier de l'Abbaye de La Couronne (moulin propre du monastère), reconnaît tenir à rente seigneuriale directe et foncière, annuelle et perpétuelle, des RR. PP. Jésuites du Collège de Clermont auquel l'abbaye est unie, sous le devoir de 15 sols tournois, 6 boisseaux froment, 2 chapons, 1 demi-cent d'anguilles, 10 grosses et 40 menues... (les maîtres-papetiers sont mi-paysans et mi-artisans, et... les plaisirs de la table ne perdent pas leurs droits malgré la vie de prières)... plusieurs moulins vulgairement appelés moulins du du Got, avec pouvoir d'en bastir et construire tant que led. Rouillet voudra, lesquels moulins estoient autrefois à blé et à présent sont de nouveau construits en moulins à papier... » Cette note, très précise pour la documentation historique, est placée à la suite du papier terrier de l'Abbaye de La Couronne dressé en 1556 et années suivantes. — (A. D. CHARENTE.)

\*  
\*\*

En ce siècle, les gentilshommes tuaient leurs adversaires sans horreur, même sans être en état de légitime défense ; il était d'usage d'extérioriser sa bravoure et, si là était l'honneur, peu importait que le sang coulât ; les grands seigneurs, que Richelieu châtiéra sans la

moindre pitié, donnent l'exemple, et les mousquetaires, les bretteurs, manifestent en tous lieux leurs appétits de duels ; pour une futilité les armes blanches sont dégainées ; on se fait justice soi-même... quand on n'attaque pas. C'est ainsi que l'esprit de querelle s'étend et s'amplifie ; les compagnons papetiers n'échappent pas à cette influence et c'est à cette occasion que nous avons un nouvel écho sur le moulin de Collas.

La légende dit que François I<sup>er</sup>, à l'occasion de ses séjours au château de l'Oisellerie, au château d'Angoulême, ou près de sa belle et spirituelle sœur Marguerite très particulièrement aimée, était passé, lors d'un retour de chasse, au moulin du Pont-des-Tables ; il y entra, vit fabriquer du papier et accorda à Etienne de Prouzac, maître de céans, le privilège de porter l'épée comme les gentilshommes. L'histoire dit que par son Edit de 1536, il sanctionna un compromis réglant les droits des maîtres et des compagnons, et comme les maîtres avaient fait des concessions importantes il les récompensa de leur bonne volonté par le droit au port de l'épée. Tout cela, d'ailleurs, est bien dans l'esprit du roi-chevalier.

Mais les compagnons papetiers s'armeront eux-mêmes selon ce qu'ils considéreront comme leurs besoins, malgré les interdictions. Le 10 mai 1642, le Présidial d'Angoulême donne des instructions précises pour faire respecter celles-ci ; mais le 15 mai 1651, une plainte est portée, près du Lieutenant criminel d'Angoulême, par Jehan Rouillet — le maître-papetier des moulins du Got et de Collas — et par Louis Roussetot, Mathias Seguin, compagnons aud. moulins, contre Simon Riffaud, dit La Vigne (peut-être pour cause) et contre La Forge, aussi compagnons papetiers, qu'ils accusent de violences et tentative d'assassinat ; les belliqueux La Vigne et La Forge — des sujets étrangers (déjà !), des Espagnols — étaient porteurs d'épées lors de leur tentative ; celle-ci aurait eu lieu, le 14 mai, au village des Aubriaux (actuellement Les Aubrauds), chez un nommé Gaudin, où ils s'étaient réunis amicalement... pour boire... et pour en arriver aux injures et aux coups ! Dès ce même 15 mai, une information est ouverte concernant lad. plainte et on y entend les témoignages de Foucaud Rousselot, Jehan Roy et Jehan Mousnier, tous compagnons papetiers aux moulins du Got et de Collas ; les délinquants furent arrêtés aussitôt et châtiés comme il convenait...

En 1656, les moulins jumeaux ont trois cuves en

activité : deux pour le Got et une pour Collas ; c'est déjà une capacité importante pour la production, par rapport aux soixante-trois autres moulins angoumoisins de l'époque, car il n'y en a que deux qui sont dans le même ordre de grandeur : La Faugère et Montignac, et un seul qui soit plus puissant : Les Marchais, avec quatre cuves.

Puis Jehan Rouillet meurt ; ses enfants vont lui succéder ; l'aîné de ceux-ci, Etienne Rouillet, marchand papetier à Cothiers, fait une déclaration de reconnaissance en date du 10 juin 1670, par devant M<sup>e</sup> Péchillon, notaire à La Couronne ; cet acte nous donne le détail des biens constituant le domaine des moulins : « *Etienne Rouillet, marchand, faisant tant pour lui que pour les héritiers de feu Jehan Rouillet son père, reconnaît tenir des RR. PP. Jésuites de l'Abbaye de La Couronne, les moulins du Got avec leurs aisines, entrées et issues de maisons, appents, estandoirs, vergers, fousés, bez, rebetz, escluses, chaussées, eaux, pescheries, sauts et autres appartenances, tenant d'une part à la basse-court et bastiments de nouveau construits par Jehan Rouillet père du déclarant et à luy et ausd. mineurs à présent, aux estangs de la prinse des Guillot, certaines bornes entre deux et par où il y souloit avoir un chemin que l'on alloit du pont appelé de La Font au village de La Font, laissant lesd. moulins à dextre, et lequeld chemin fût transféré au-dessous desd. moulins du consentement du R. P. Bertrand Vallade... Plus une petite pièce de terre sise près lesd. moulins du Got le chemin entre deux tenant d'une part, au chemin qu'on va dud. moulin du Got au village de La Font à dextre d'autre à la rivière de Bouesme qui descend desd. moulins du Got aux moulins de Lussaud (actuellement Barillon), et d'autre aux terres de Jehan Rocque et ses cohéritiers. Plus la chaussée qui va desd. moulins du Got à la chaussée et essac qui descend de la vieille Bouesme avec l'exploit de tenir en lad. vieille Bouesme des essacs et anguillards pour prendre toute sorte et manière de poisson lad. vieille Bouesme sise au dessous desd. moulins du Got. Plus deux journaux de terre ou environ sis près les moulins du Got tenant d'une part à la vieille Bouesme qui descend dud. anguillard au pont de La Font, d'autre à la terre des héritiers de feu Jehan Rouillet que souloit tenir feu Guillaume Guillon et de toutes parts du chemin qui va du village de Cheux Barré au pont de La Font... moyennant, etc... à payer à la Nouel... », soit les mêmes redevances qu'en 1643...*

O ! style des notaires, ce morceau de choix le montre en toute sa beauté ! les lecteurs voudront bien nous en excuser, car ils seront certainement d'accord avec Napoléon qui s'y connaissait et qui prétendait qu'un tout petit croquis est beaucoup plus éloquent qu'un long discours !...

Mais les héritiers de Jehan Rouillet devront encore tenir contact avec l'officier ministériel ; comme en 1643, avec leur père, l'accord n'est pas parfait relativement aux 50 anguilles livrables à l'Abbaye, non pas quant au nombre, mais au sujet de la grosseur des « 40 menues » ; on conçoit bien que la grosseur de celles-ci est d'une appréciation véritablement subtile !... Eternels conflits d'intérêts !

Le 3 juillet 1670, Etienne Rouillet fait une nouvelle déclaration à la suite d'une augmentation des rentes seigneuriales ; nous trouvons ces renseignements dans les minutes de Daniel Cladier, notaire à La Couronne, et n'en précisons pas davantage les termes.

En attendant, le moulin tourne et produit dans de bonnes conditions, ses exploitants s'enrichissent et s'élèvent dans l'échelle sociale ; en effet, par acte du 20 octobre 1677 (fonds de l'Abbaye) : *Etienne Rouillet, sieur de Boidurain, demeurant au moulin de Cothiers, cède à Claude Rouillet, sieur du Taillis, et à Marie Bros sa femme, demeurant au moulin du Got, le lot et partage qui lui a demeuré des successions de ses père et mère... ainsi que désigné au contrat de partage passé entre lesd. Rouillet frères, Marie Fleuranceau, veuve de Pierre Rouillet, etc... Fait en présence de Jehan Gaudicheau, marchand, et Jehan Delafont, l'aîné, maistre faiseur de formes à papier demeurant au bourg de La Couronne... » Il est très suggestif de constater que dès cette époque, incubait, à La Couronne, l'industrie du tissage métallique pour papeteries.*

\*  
\*\*

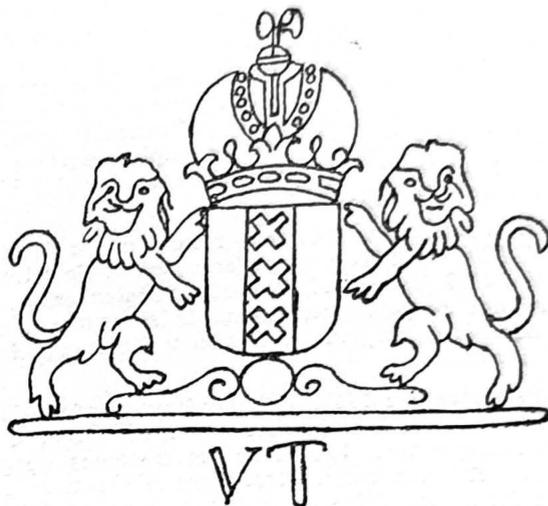
Les années se succèdent ensuite, sans que les événements qui se déroulèrent en leur cours nous soient encore révélés. Mais vint le brillant règne de Louis XIV et la puissante action de Colbert — son bon génie de la période heureuse — en faveur de l'industrie nationale. Il nous semble juste de rappeler ce que fut le « colbertisme » : de Colbert l'industrie bénéficia du pré-

cieux appui de toute son attention, de toute sa sollicitude éclairée; elle fut sa grande préoccupation : pour lui, toute invention nouvelle, tout perfectionnement dans une industrie quelconque, méritait et justifiait une dérogation nécessaire aux Règlements; il fallait ne pas décourager ceux qui allaient dans la voie du progrès; il fallait que la France pût se passer de ses voisins pour les choses indispensables à l'usage et à la commodité de ses sujets (en ce temps-là l'industrie du papier n'était pas mésestimée). Et Colbert prêta de l'argent aux industriels, mit des droits d'entrée très élevés sur les produits étrangers; ce fut alors la création des manufactures royales sur tout le territoire, nécessitant la création d'entrepreneurs et d'inspecteurs. L'élan donné par le grand ministre se prolongera — malgré les difficultés des temps successifs — jusque sous Louis XV. Au début du règne de Louis XIV, l'Angoumois ne possédait que 24 moulins, à l'apogée du colbertisme il en comptait 150 !

C'est à cette occasion qu'apparaîtra dans l'Angoumois une des plus grandes figures de l'industrie du papier : Jacques Henry, dont l'action sera similaire à celle des Montgolfier dans l'Ardèche, et qui fera du moulin de Collas la manufacture qui tiendra la tête de l'activité provinciale, autour de laquelle graviteront d'autres moulins. Nous n'avons pas encore pu établir comment Jacques Henry vint en Angoumois, mais grâce à l'amicale bienveillance d'un de ses descendants (M. Georges Henry La Courade, qui a bien voulu nous montrer ses archives), nous avons pu noter les renseignements qui suivront. La famille de Jacques Henry était d'Arras, où son père, Placide Henry était marié avec Agnès de Lâtre, — de la famille de Guillaume de Lâtre, évêque de Tournai en 1743; — Jacques Henry était marié avec Marie-Angélique Le Sueur, dont le père était tourneur sur bois et frère du célèbre peintre du sentiment à la cour de Louis XIV : Eustache Le Sueur, le disciple de Poussin.

A cette époque, le moulin de Collas appartient au sieur Pierre Tilhard, et conformément aux usages il n'en sera pas forcément exploitant; des « négociants » louent les moulins et les font gérer par des « maîtres-papetiers-colons », les premiers font commerce du papier, les seconds fabriquent. On lit en effet : « Ferme pour sept ans, moyennant 250 livres et 2 rames de papier petit cornet fin par an, par sieur Pierre Tilhard, marchand, et demoiselle Julie Jolly, sa femme,

demeurant au village de Chez-Magnez, paroisse de Salles, en Saintonge près Barbezieux, à Jean Respingès sieur du Pontil, négociant en gros, demeurant à Angoulême, faubourg de La Bussalle, paroisse Saint-Martial, du moulin à papier des Collas, situé sur la rivière de « Bouesme » paroisse de La Couronne,



Filigrane d'une papier de La Courade  
(1757)

avec tout l'outillage nécessaire pour faire le papier  
(24 Février 1735. — A. D. cote E. 1119).

Cependant, par Arrêt du Conseil en date du 6 juillet 1734, Jacques Henry reçoit permis d'établir une Manufacture royale; et c'est ainsi qu'il s'occupe du moulin de Collas, car dès cette même année nous trouvons (archives G. Henry La Courade) son « compte courant de Tilhard, propriétaire du moulin de Collas, payé par J. Henry pour ferme ». Puis en 1735 il est propriétaire du moulin de La Courade, dont la destinée sera liée à celle du moulin de Collas durant plusieurs lustres; en effet, un acte de 1745 nous dit que « Pierre Barry

(est) maître papetier et fabricant depuis 10 ans aud. moulin (de La Courade), appartenant aud. entrepreneurs (de manufacture royale) ».

Le 27 janvier 1739 un Arrêt du Conseil règlemente les papiers fabriqués dans le Royaume. Le 24 mars de la même année Jacques Henry reprend la ferme du moulin de Collas, pour 7 ans à l'avance, et par Décision du Conseil, datée du 14 août 1740, il est fait inspecteur des manufactures royales d'Angoumois. Il avait promis d'installer à Collas, comme point de départ, le chiffre formidable de 50 cuves, dans un délai de 10 ans ; à cet effet lui furent accordés divers privilèges dont le plus important fut, pour une même durée, l'exemption de divers impôts et l'affranchissement total du droit dont étaient frappés les papiers sortant de la province ; il y avait là un élément considérable de concurrence et de prospérité.

Le 18 septembre 1741 est rendu un « Arrest du Conseil d'Etat du Roy, en interprétation de l'Arrêt du Conseil du 27 janvier 1739, portant règlement pour les Papiers qui se fabriquent dans le Royaume. Avec le Tarif des poids, largeurs et hauteurs fixez pour les différentes sortes. »

Le 10 novembre 1747, Tilhard étant mort, le bail du moulin de Collas est renouvelé par sa veuve, « Julie Jolly », moyennant 350 livres et 2 rames de papier petit cornet fin, par semestre. Nous remarquons ensuite que la ferme est prise en collaboration avec Duponty, qui devait installer la première pile hollandaise au moulin de Puymoyen, et créer la société d'exploitation du moulin de Monberon avec Marc-René, marquis de Montalembert et le sieur Michel Favret du Pommeau.

Par son rapport du 18 octobre 1748, M. Joseph Muret, inspecteur des Manufactures et commerce des provinces « Limousin, Lamarche, Angoumois et Saintonge », nous permet de constater que le moulin de Collas est exploité par le maître-papetier colon Piere La Roche, et que ledit moulin tourne avec 3 roues, pour 16 piles et une cuve. Très certainement il faut voir là un des ascendants de la fameuse famille de papetiers des Laroche-Joubert... Ce même rapport nous indique les autres moulins exploités pour le compte de Jacques Henry :

Nersac : par Etienne Salles, avec 4 roues, 24 piles et 2 cuves,

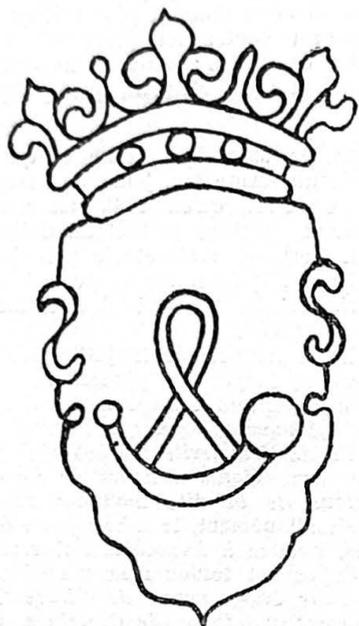
La Courade et Tutebœuf : par Pierre Bary et Fr. Lafon, avec 6 roues, 30 piles et 3 cuves.

Mais en 1750, les autres papetiers de l'Angoumois, qui se trouvaient alors dans la plus critique des situations, réclamèrent contre les prérogatives accordées au seul moulin de Collas ; mais ils ne devaient obtenir satisfaction, et indirectement, que quelques années plus tard.

Entre temps, la mort, qui veille et qui n'épargne rien, avait mis un terme aux jours de Jacques Henry. On constate, en effet, qu'en 1749, un nommé Jean-Armand Dervaud continue le bail de Collas, consenti au précédent. Dervaud avait été le principal commis de Jacques Henry, qui lui avait accordé la main de sa fille Marie-Thérèse et qui devait lui succéder comme inspecteur général de Manufacture royale ; cela nous est confirmé par acte du 1<sup>er</sup> juillet 1753 : « ... Jean Armand Dervaud, inspecteur général de la Manufacture royale des papiers d'Angoumois, demeurant au faubourg de l'Hommeau... agissant comme mari exerçant les droits de demoiselle Marie-Thérèse Henry et comme tuteur des enfants mineurs de Jacques Henry aussi inspecteur de la dite manufacture son beau-père... » Et simultanément, le même jour, des minutes de Déroulède, notaire à Angoulême, il ressort que le moulin de Collas est toujours la propriété de Julie Jolly : « ... Julie Jolly, veuve de Pierre Tillard des Loges, demeurant au village de Cartelage, paroisse de Mouldars, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, reconnaît tenir de l'Abbaye de La Couronne, un saut de moulin sis au moulin du Got, autrement de Collas.. moyennant 5 sols de rente noble, directe et seigneuriale... »

Dervaud continue donc l'œuvre commencée, dont le moulin de Collas est la tête ; à ce moulin, à ceux de La Courade, de Tutebœuf, d'autres seront joints. Et le 7 septembre 1753, Dervaud adresse à M. de La Millière, intendant de la Province, une requête demandant le renouvellement des privilèges dont bénéficie la Manufacture royale de Collas : ils lui sont refusés, le nombre de cuves qu'on avait promis d'installer n'étant pas atteint. En effet, sur le rapport de M. de La Millière, M. Machault d'Arnouville — surintendant des Finances — décida le 26 juillet 1754 de différer le renouvellement des privilèges demandés. Commence alors une discussion relative aux efforts « réels » des pétition-

naires, qui prétendent avoir 11 cuves en activité, occupant 18 à 20 personnes par cuve à la date du 6 mars



Filigrane d'un papier de Collas, marqué  
« Dervaud et Henry »  
Manuscrit de 1777 (cote G. 662 A. D. Charente)

1755 ; mais dans son rapport du 13 mars 1755, M. Labattut, maire d'Angoulême, fait ressortir que Dervaud et les frères Henry n'ont pas installé ces 11 cuves,

car s'ils en ont 5 en propriété (à Collas, à La Courade et à Tutebœuf), les autres sont prises en location par eux dans des moulins qui existaient : 2 au moulin du Marchais — qui appartient à M. de Bacquimeur, de Bordeaux — puis 2 au moulin de Pisseloube — qui appartient à la veuve Vanguenguel — et enfin 2 au moulin de Nersac — qui appartient à la mineure du sieur Rimbaud, et qui, abandonné par son aïeul, fut rétabli par Jacques Henry. On était loin de l'installation réelle de 50 cuves, ce qui fut vérifié le 18 mars 1755 par les enquêteurs.

Néanmoins, les choses en demeuraient là, quand Dervaud s'insurgea contre une contrefaçon des sieurs

Signature de Turgot, (11 janvier 1763)  
Cote C. 9. A. D. Charente

Trémeau, qui marquaient leurs papiers « *manufacture royale* ». Dans un mémoire, M. de Trudaine avait bien remarqué le 30 juin 1762, que Jacques Henry était décédé peu après « l'expiration » de son privilège. Mais Turgot est gouverneur de la province ; grand cœur, grand esprit, grand caractère, organisateur puissant, digne de renouveler Colbert, il n'a cessé de s'intéresser à l'industrie du papier ; et finalement, par Ordre du 2 janvier 1763, il fait défense aux sieurs Trémeau de filigraner leurs papiers « *manufacture royale* », mais il le défend également à Dervaud « *puisque le privilège est expiré* » par suite de l'extinction prononcée par Arrêt du Conseil du 1<sup>er</sup> janvier, signé de Bertin.

Toutefois, le 22 mars 1763, Dervaud et Henry frères obtiennent la permission d'établir supplémentairement une pile à cylindre. Et l'on verra que Turgot ne cessera pas, pour cela, de porter intérêt aux ex-entrepreneurs.

Nous avons parlé des frères Henry, beaux-frères de J.-A. Dervaud ; en effet, Jacques Henry avait laissé quatre fils dont le premier, particulièrement, devait être un papetier remarquable : Henry de Villarmain, Henry de la Borderie, Henry du Petit-Vouillac, et Joseph-Frédéric Henry de La Courade.

Il semble que, depuis 1764, Henry de Villarmain prit la haute direction des manufactures de Collas, La Courade et autres ; il devait aussi leur adjoindre le moulin de Poulet. Et comme il les exploitait pour son propre compte il résida tout près, au domaine des Galands, dans la commune de La Couronne.

Au moment de la Révolution, Collas et La Courade ont chacun deux cuves. L'implacable tourmente causa l'arrêt de toutes les papeteries de l'Angoumois, et Henry de Villarmain fut, lui-même, arrêté comme suspect ; d'ailleurs ces perturbations devaient le conduire à un état voisin de la ruine ; mais il eut quand même l'énergie nécessaire pour remettre La Courade en marche dès 1791, et en 1793, les autres manufactures suivirent le bon exemple.

Par un heureux hasard, un de nos contemporains, M. Favraud, trouva, parmi de vieux papiers destinés à la refonte, un cahier sur lequel Henry de Villarmain avait noté tous les incidents et toutes les impressions de sa carrière de papetier ; M. L. Desmaret en a donné la substance dans les colonnes de la revue « La Papeterie », et cet apport nous est particulièrement précieux ; on y apprend qu'en 1764 Henry de Villarmain reçoit des conseils de Turgot pour la construction des formes ; il exige de ses ouvrières un triage plus soigné des chiffons, en même temps qu'un classage plus méticuleux, afin de fabriquer avec toujours plus de perfection ; par contre, il veut que les enfants de ses chiffonniers soient tenus éloignés des poussières de leur atelier et qu'on évite de les coucher dans les cases à chiffons (élémentaire prescription d'hygiène contre une coutume qui eut, cependant, la vie dure) ; c'est un travailleur, il fait des essais de lessivage des chiffons, à froid et sous la chaux, afin de tenter de diminuer la perte provoquée par le procédé du pourrissage ; puis dans le même but il tente le lessivage à chaud, mais en vase non clos et en présence d'alcalis : il y renonce, car ce sont des femmes qui, ensuite, lavent ces chiffons à la main et il constate que l'opération les leur brûle ; comme tout papetier soigneux, il veut aussi de

l'eau très pure et il installe des filtres en conséquence ; il est aussi très économe de la force hydraulique dont il dispose, et en 1770 il fait rectifier le bief de la chute de La Courade ; en 1774, après avoir suivi durant des années les résultats donnés par les piles « hollandaises » installées à Tutebœuf, il considère ces « machines » comme insuffisamment simples et d'un coût trop élevé : de ces observations il conclut que les papiers obtenus sont moins propres qu'avec les pilons, moins bons, mais quand même plus beaux, et finalement il préfère encore les pilons ; toutefois il n'est pas homme de parti-pris, il veut découvrir les défauts des « cylindres », analyser leur action et, pour cela, il va profiter d'une réparation faite à Collas ; il écrit à ce sujet : « La première occasion s'offrit dans le mois de septembre 1774, où la première roue du moulin de Collas fut démontée. L'ouvrier chargé de faire la réparation, homme sans talent, sans idée, a été le principal obstacle à la perfection que je me proposais de donner à ce travail ; au surplus tous les autres lui ressemblent à peu près ; je n'aurais pas beaucoup gagné à me servir d'un autre. » Cependant il est patient et tenace, car finalement il se félicite de ce que « au bout de trois mois le moulin de Collas donne déjà des pâtes plus belles, plus battues, qu'il ne les donnait six mois avant les réparations ordinaires. » Dans cet esprit, le 23 juillet 1774, il écrit un mémoire (inspiré du second qu'écrivit Desmaret pour l'Académie des Sciences, après avoir été nommé en 1771 comme inspecteur des moulins à papier et commencé la lignée des véritables artistes du papier qui portèrent son nom), afin de demander l'établissement d'une Ecole de Papeterie en Angoumois, laquelle comprendrait un atelier de fabrication où seraient étudiés les procédés hollandais et, surtout, la réalisation judicieuse de leur pile à cylindre ; ce mémoire fut transmis le 27 mars 1778 seulement, mais il n'y fut pas donné suite, hélas ! Cette mise au point des « hollandaises » est l'idée fixe de Henry de Villarmain, et il continue d'y travailler opiniâtrement tant à Tutebœuf qu'à La Courade ; il y est encouragé par Desmaret et il est protégé par le Comte d'Artois ; finalement il arrive au succès qu'il désire quand éclate la Révolution. Après celle-ci, Henry de Villarmain reprend ses essais, tente l'application de nouveaux procédés de collage et cherche à mettre au point diverses fabrications de papier-monnaie (n'est-on pas aux Assignats ?), elles eurent du succès et plurent à la clientèle ; à l'Exposition de l'An XI (1802) il

obtient une médaille d'argent, puis à l'Exposition de 1806 il figure parmi les lauréats que récompense Napoléon. En 1811, il se plaint que, véritablement, il n'y a pas de bons feutres ; enfin en 1814 il fait des recherches sur le blanchiment des chiffons, notamment par le manganèse et l'acide chlorhydrique et il se documente chez des confrères, mais il constate que « ces sels sont malfaisants », qu'ils ruinent la santé des ouvriers et produisent leur mort lente : il y renonce donc, disant que « les arts et leur perfection sont du plus grand intérêt, mais la conservation des hommes est encore bien plus précieuse. » Il meurt peu après cette preuve de grandeur d'âme, qui couronne une vie professionnelle tendant toujours plus vers la perfection. Le moulin de Collas était en bonnes mains et ce désir de faire toujours mieux le régit toujours...

En 1818, on compte à Collas — selon Quénot -- 2 cuves, 10 piles et 1 hollandaise. A cette époque, les fils et petits-fils de Joseph-Frédéric Henry de La Courade s'occupent du moulin patronymique où, en association avec Georgeon, ils se verront attribuer une médaille de bronze à l'Exposition de 1819 et présenter au Roi « comme ayant continués à mériter cette distinction. » A Collas, c'est Mlle Dervaud qui succédera à Henry de Villarmain ; elle affermera cette manufacture successivement à Lacroix fils, à Bujeaud et Lacroix, à Desmichel ; puis, Pierre-Auguste de La Courade en prendra possession et vers 1845 il y installera une machine à papier « continue » : les cuves auront vécu.

Collas sera encore louée à Durand et Courtaud et, finalement, en 1872, l'usine deviendra la propriété de M. Edouard Alamigeon, fils aîné de M. Justin Alamigeon, lui-même fabricant de papier à Villement, près de Ruelle-s.-Touvre.

\*  
\*\*

Depuis ce moment-là, l'usine de Collas ne devait plus cesser de grandir, par la seule puissance du travail et de l'ordre ; et chaque jour marque un nouveau progrès qui permet de maintenir les résultats et l'irrésistible essor : nous ne sommes plus à l'époque où l'usine était la « manufacture royale favorite de l'Angou-

mois, mais elle est devenue tête de fabrication du papier en Charente... (1).

En la circonstance et à l'heure où nous écrivons ces lignes, où la prospérité des entreprises est plus que jamais un facteur de bien-être et de progrès social véritable, de cet exemple aux multiples faces, des enseignements seraient à tirer et à propager...

Il est des lieux prédestinés ; Collas, papeterie prospère depuis des siècles est un de ces lieux...

1936.

Henri LACOMBE, ✂, ✱, ✱

membre de la Société des Ingénieurs Civils de France, et de la Société Archéologique et Historique de la Charente, adhérent de la Société des gens de Lettres.

(1) Je tiens à préciser expressément que cette monographie fut écrite comme suite normale à mes recherches pour la « Contribution à l'Histoire de la Papeterie en France ». Malgré les sentiments de déférente affection que j'ai pour MM. Edouard Alamigeon et Maurice Lacroix, et les timides fleurs que je leur réserve, il faut qu'on sache qu'ils n'ont pas inspiré ces lignes : je sais trop leur horreur de la réclame ; d'ailleurs ils n'en ont pas besoin, car leurs confrères et l'élite des marchands de papiers ne me désavoueront pas d'avoir dit... la vérité sur l'excellence de leurs fabrications. H. L.

## Le Moulin à Papier de Cadenet (Vaucluse) (1504 vers 1750)

Ce moulin à papier, le seul qui ait existé dans l'actuel arrondissement d'Apt, est à peine mentionné par l'auteur de la copieuse *Histoire de Cadenet*, le docteur C. Jacquème (1). Bien qu'il ne soit pas particulièrement ancien, ni qu'apparemment il ait été des plus importants, nous lui consacrerons une courte monographie (2).

Pour alléger celle-ci, nous ne donnerons que de rares références ; presque tous les documents utilisés proviennent des minutes de l'étude Seigue, de Cadenet, déposées aux archives départementales de Vaucluse en 1931.

I. — Le moulin à papier de Cadenet était situé à 300 mètres environ au Sud-Ouest de la localité, au quartier des petites ferrages, sur le canal dit du Moulin-Neuf, canal alimenté autrefois par l'eau de diverses sources et des fuyants d'autres canaux ; avant le siècle dernier, il n'y avait pas dans ce canal d'eau provenant de la Durance. Le fuyant du moulin allait à cette rivière.

---

(1) Marseille, 1922, 1923, 1924, 1925, 4 vol. in-8. Le docteur Jacquème ne semble d'ailleurs pas avoir utilisé les archives notariales.

(2) Cette monographie, écrite sur le plan que j'ai proposé, (Annexe I de ce volume, page 53), annule les quelques renseignements que j'ai donnés sur le moulin de Cadenet dans mon article *Notes sur l'Industrie du papier en Provence*, paru dans les *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. VII, 1930, p. 74.

L'emplacement du moulin est occupé actuellement par une ferme, appelée encore ferme du Papier.

II. — Le 29 octobre 1539, Antoine-Honoré d'Oraison, vicomte de Cadenet, donna à prix-fait à cinq maîtres-maçons, Jean Sébastien, d'Aix-en-Provence, Jean Moret, Duran Revel, Pierre Bonardel, de Jouques, et Etienne Serval, de Meyrargues, « de édifier au lieu de Cadenet Serval, de Meyrargues, « de édifier au lieu de Cadenet « dict les ferrayes sive au pié d'icelles et près des « yeres appelé le molin rodier et au dessoubz du lieu « de Cadenet une mayson pour fere molin de papier », au prix de 3 florins la canne carrée de murailles, « tant « le plein que le vide ».

Le bâtiment devait avoir environ vingt-huit mètres de longueur et sept de largeur, dans œuvre, avec trois étages ; les murs du rez-de-chaussée, voûté, seraient assez épais pour porter la voûte et « endurer la charge « et battement des ro[u]les et masses dudit moulin » ; « les maîtres-maçons feraient « au long dez coustés « de ladite mayson les lieux opportunes et nécessaires « pour mectre dedans l'espoysseur des dictes mura- « lhes les caysses esuelles lesdicts papetiers gardent « leur ouvraige ». Ils pourraient utiliser les bois et les pierres d'un ancien moulin paroïr situé près de l'emplacement choisi.

Le même jour, Pierre et Simon Vallet, père et fils, maîtres-charpentiers de Caderousse, s'engageaient à faire au dit moulin « deux roes sive rodes pour fere « le papier avec six pilhes pour chescune rode », et tous les autres engins nécessaires à la fabrication du papier, à dire de maître papetier, ainsi que les charpentes, couverts, planches, portes et fenêtres, pour 450 florins, le vicomte de Cadenet fournissant les bois.

Pierre et Simon Vallet étaient des spécialistes, qui ont construit ou réparé les engins de plusieurs moulins à papier, dans le Comtat, la Provence et le Vivarais. Enfin, à la même date encore, plusieurs habitants de Cadenet promettaient, pour 25 florins, de nettoyer l'emplacement du futur moulin.

Les travaux de bâtisse et de menuiserie devaient être terminés fin mai 1540.

Le 24 novembre 1539, un prix-fait fut encore passé pour creuser les fossés et resclause du moulin (3).

(3) Archives départementales de Vaucluse, étude Enjoubert, de Pertuis, n° 488, fol. 640, 643, 648, 682.

Parmi les témoins du premier prix-fait, celui de la bâtisse, figurait le maître-papetier Jean Frairin, dit Barbejan, qui sera le premier maître du moulin de Cadenet ; c'est lui, sans doute, qui avait donné toutes les indications nécessaires à la construction du moulin et de ses engins.

Dès le 31 décembre 1539, Jean Frairin engageait pour deux ans, à L'Isle-sur-Sorgue, un apprenti, Jacques Bourrillon (4).

Il est probable que le moulin fonctionna dès 1540, comme il était prévu ; en mars, on voûtait le fuyant (5). En tout cas, avant le 24 février 1541, le vicomte de Cadenet soutenait à Aix-en-Provence un procès contre l'évêque de Vence, prieur de Cadenet, qui se plaignait des dommages causés à une terre du prieuré par l'eau du canal du moulin à papier. Jean Frairin était établi à Cadenet en mars 1541. La plus ancienne vente de papier de ce moulin que nous ayons rencontrée est du 10 août 1542.

III. — Ce moulin à papier demeura pendant tout l'ancien régime propriété des vicomtes de Cadenet ; il fut vendu comme bien national les 27 nivôse et 1<sup>er</sup> pluviôse an III ; mais la fabrication du papier y avait cessé depuis près d'un demi-siècle.

IV. — Le moulin de Cadenet avait deux roues et six piles par roue, de bois de chêne ; il fut rhabillé en 1602 à la façon génoise ; nous ignorons ce en quoi consistait cette façon génoise, sauf qu'elle comportait un agrandissement des piles de bois, comme il avait été fait peu auparavant au moulin à papier de Meyrargues, dit du dessous.

Il fut toujours baillé à ferme à des maîtres-papetiers, soit directement par les vicomtes de Cadenet, soit par les fermiers généraux des biens de la vicomté.

La durée de la location, très variable, était en moyenne de 3 à 6 ans. Le prix, payable par trimestre ou semestre, échu ou à échoir, dépendait sans doute du plus ou moins bon état de fonctionnement des engins. Il était, par an, de 150 florins en 1546, de 160 en 1568,

(4) *Ibid.*, étude Roussel, de l'Isle-de-Sorgue, n° 956.

(5) *Ibid.*, étude Enjoubert, de Pertuis, n° 489, fol. 127 (6 mars 1540).

de 200 en 1572, de 135 livres en 1587, de 240 en 1602, de 150 en 1603, de 120 en 1604 (date où, nous le savons, les engins du moulin étaient en mauvais état). Ce prix de location annuelle, de 300 livres en 1634, varie entre 135 et 255 pour le reste du XVII<sup>e</sup> siècle, pour tomber à 135 livres en 1728.

En outre, le fermier devait livrer gratuitement au vicomte, chaque année, un certain nombre de rames de bon papier fin à écrire : 10 rames en 1546 et 1568, 15 en 1587, 4 au XVII<sup>e</sup> siècle, 8 en 1709, 3 en 1728.

Souvent, à la signature du bail, le propriétaire consentait au fermier une avance sans intérêt, remboursable en fin de bail. Mais il était rare que les fermiers s'acquittassent régulièrement de leurs obligations pécuniaires ; ils étaient souvent redevables en fin de bail d'une partie du prix du loyer, et le règlement durait des années.

Une estimation des engins du moulin avait lieu à chaque entrée et à chaque sortie de locataire.

En cas de peste ou de guerre, la rente n'était pas due pour le laps de temps pendant lequel les circonstances avaient rendu le travail impossible au moulin.

Le premier maître-papetier qui travailla à Cadenet fut Jean Frairin, originaire du Piémont ; il avati pris à ferme antérieurement le moulin vieux de Caderousse, de 1530 à 1534, puis le moulin du Pont à Vaucluse ; il avait également travaillé au moulin de Sorguette, à L'Isle-sur-Sorgue ; en 1552, il dirigera le moulin de Merveilles, près de Saint-Chamas, et plus tard, le moulin de La Barben.

Voici les maîtres-papetiers qui lui succédèrent à Cadenet : Guillaume Dupré, de la paroisse de Saint-Martin de Vienne, en Dauphiné (1542-1550), associé au moins depuis 1549 avec Claude Vavasseur, de la même paroisse de Vienne ; ce dernier était déjà ouvrier au moulin de Cadenet en 1546.

Claude Vavasseur (1549-1576) ; associé de 1553 à 1557 avec son frère Mathieu, qui ira diriger un moulin à Tourves en 1558 ; associé avant 1571 avec Pierre Ravel, de Cadenet.

Thomas Delaporte (1576) ?

Pierre Ravel (avant 1580).

Pierre Jusquin, de Caderousse, associé avec Pierre Ravel (1580-1586) ?

Honoré Pautrier, de Belgentier, apprenti à Cadenet en 1551 (1587-1589) ; auparavant et ensuite maître-papetier à Vaucluse.

André Vallet (avant 1599-1602, puis 1603-1604) (6).

Laurens Avigo, de Voltri (1602-1603). C'est à ce moment qu'on rhabilla le moulin à la génoise, opération qui ne paraît d'ailleurs pas avoir donné de bons résultats.

Jaumette Vavasseur, veuve, et ses deux fils Etienne et Jean Davilhon (1604-1606). Le 17 avril 1606, ces fermiers, bien que leur bail fût signé pour jusqu'en 1609, déclarent qu'ils quittent le moulin à papier parce que celui-ci n'est pas en état de travailler.

Le moulin cessa en effet de travailler jusqu'en 1634.

Le 11 juillet 1616, André d'Oraison baillait à rente, pour 9 ans et 30 livres par an, à Jean Billard, « cardeur à laynes et tisseur à toiles », de Cadenet, « la maison « et bastiment que solloit estre et servir par cy devant « d'ung mollin à papier... et ce pour y dresser des « mestiers et travailler en fustaines, toilles, blanche-rie et autres samblables uzages de son mestier ».

Le 6 juin 1634, Jean, Antoine et Pierre Tacussel, père et fils, maîtres-papetiers de Caderousse, prenaient à rente le moulin à papier, pour 11 ans, à raison de 300 livres par an ; mais ils ne devaient rien payer les trois premières années, et remonteraient à leurs frais le moulin, qui n'était pas en état de travailler.

Jean Tacussel étant mort fin 1644 ou au début de 1645, son fils Antoine lui succéda (1645-1661) ; associé un temps à son beau-frère André Ravel.

Pierre Tacussel, fils d'Antoine (1662-1666).

André Bressier, de Cadenet (1666-1675), apprenti à Cadenet en 1636.

Pierre Tacussel, de nouveau (1675-1678).

Louis Buisson, de Digne, beau-frère de Pierre Tacussel (1678-1680) ; Louis Buisson avait dû auparavant travailler à Moustiers. Pierre Tacussel alla s'établir à Vaucluse.

En 1680, le moulin fut loué à Antoine et Jean Barret, père et fils, maîtres-tisseurs de toiles, de Cadenet ; ceux-ci s'engageaient cependant à faire travailler le

(6) Le moulin a dû chômer à plusieurs reprises pendant les guerres du XVI<sup>e</sup> siècle.

moulin à papier ; le maître-papetier qui le dirigea fut Guillaume Audibert, de Gordes.

Jean-Pierre Bergier, maître-papetier (1684-1693), apprenti à Cadenet en 1670.

Jean-Etienne Jacquier, maître-papetier de Cadenet (1693), époux de Catherine Tacussel.

Joseph Sine ou Signe, maître-papetier de Signes, qui venait du moulin de Pelissanne (1694-1709).

Michel Tacussel, de Vaucluse, fils de Pierre (1709-1728).

Joseph Tacussel, de Vaucluse (1728-1740).

Honoré Tacussel, fils de Michel (1740-1749).

C'est vers cette époque que la fabrication du papier cessa à Cadenet, bien que pendant une quinzaine d'années, on ait conservé et entretenu les engins du moulin, en vue d'une reprise possible du travail. Le moulin devint ensuite une simple ferme, centre d'une exploitation rurale ; il était loué, avec les terres, en 1765 à Denis Brian, ménager, en 1786, à Joseph Brian. Honoré Tacussel, dernier maître-papetier de Cadenet, s'était installé au moulin de Meyrargues.

Ces maîtres-papetiers employaient deux ou trois ouvriers, souvent leurs anciens apprentis, dont beaucoup étaient originaires de Cadenet.

Nous n'avons retrouvé qu'un contrat d'engagement d'ouvrier à Cadenet ; ce genre d'acte est d'ailleurs rare, beaucoup d'engagements devaient se faire verbalement.

Le 23 avril 1583, André Picot, papetier de Vienne, en Dauphiné, se loue à Pierre Ravel, maître-papetier du moulin de Cadenet, pour un an ; il travaillera à la cuve. Il sera logé, nourri, blanchi et recevra un salaire annuel de sept écus sol et quarante sous, payables « à rate du temps » quand Picot aura besoin d'argent. Ravel lui donne de plus une paire de souliers et une chemise.

Si les contrats d'engagement d'ouvriers sont rares, les contrats d'apprentissage sont passés au contraire fréquemment par-devant notaire. Pour le seul moulin de Cadenet, nous en avons relevé une quarantaine entre 1539 et 1743.

La plupart des apprentis sont originaires de Cadenet ou des villages environnants ; l'apprenti est en moyenne âgé de 15 à 18 ans.

Les conditions sont toujours à peu près les mêmes.

La durée de l'apprentissage varie de 1 à 5 ans, elle est en moyenne de 3. Le maître doit apprendre son métier à l'apprenti ; celui-ci ne reçoit jamais de salaire ; il est logé, couché, nourri et habillé par le maître-papetier ; en 1641, un apprenti sera vêtu des vieux habits du maître ou des enfants de ce dernier ; quelquefois, le soin de le vêtir et de le chausser, ou simplement de le fournir de linge, est laissé à ses parents. En fin d'apprentissage, le patron lui doit un habit de cadis ou de cordeilhat, — la couleur étant au choix de l'apprenti, — quelquefois en sus des souliers et un chapeau.

L'apprenti doit rendre le temps perdu pour une raison quelconque ; si, malade, il a été soigné par le maître, il devra rendre le double du temps perdu. S'il ne termine pas son temps d'apprentissage, il doit une indemnité au maître, à dire d'experts. C'est ainsi qu'en 1553, les parents d'un apprenti parti dix mois et demi avant la fin de son contrat, payent au maître une indemnité de dix-huit florins.

L'apprenti mineur est toujours assisté, au contrat, de parents qui se portent pleige et caution pour lui.

L'apprentissage est le plus généralement gratuit.

Dans trois cas seulement, sur une quarantaine, le maître reçoit une somme : dix-huit écus en 1572, trente-six livres en 1679, soixante livres en 1737. Il s'agit là probablement d'apprentis très jeunes (celui de 1572 n'avait que douze ans), donc de longtemps peu capables d'un travail productif.

En temps de peste ou de guerre, les conditions du contrat demeurent suspendues ; la durée en est prolongée d'une période égale à celle de la suspension.

Nous n'avons rencontré pour le moulin de Cadenet aucun document sur le travail des femmes. C'étaient généralement l'épouse ou les filles du maître qui triaient les chiffons.

V. — Les chiffons qui constituaient la matière première étaient fournis aux papetiers par des « marchands » ou particuliers de Pertuis ou de Manosque. Ceux-ci recevaient une avance et s'engageaient à livrer les chiffons au prix convenu en quantité fixée ou non, soit dans un délai déterminé, soit à raison de tant de quintaux par mois. Le prix du quintal, livré au moulin,

était de 26 sous en 1565 et 1571 ; de 27 en 1572 ; de 30 en 1581 ; de 46 en 1599 ; de 5 livres en 1648.

Nous avons peu de détails sur les papiers fabriqués au Moulin de Cadenet.

On y faisait du papier d'estrasse, du papier à écrire petit et grand, et surtout du papier dit, au xv<sup>e</sup> siècle, de navigage ou de marine, papier blanc à écrire ou papier de pliage destiné à l'exportation pour l'Orient. Ce papier destiné à l'Orient s'appelait, au xv<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècles, papier croisette.

Au xv<sup>e</sup> siècle, le moulin de Cadenet avait comme filigrane le pilon, ou colonne, filigrane difficile à identifier parce qu'il a été employé à cette époque par de nombreux moulins de la région.

A partir du xvii<sup>e</sup>, le nom du fabricant est inscrit au filigrane dans un cartouche.

VI. — La plus ancienne vente de papier de Cadenet que nous ayons rencontrée est du 10 août 1542 ; elle est faite à un marchand d'Avignon.

En 1560-1564, Claude Vavasseur fournissait du papier à écrire, de la grande et de la petite main, à Clément Paiche, libraire à Aix-en-Provence, au prix de 14 sous la rame ; il lui en livrait 150 rames par an.

Mais le papier de navigage ou de marine, plus tard papier croisette, était surtout vendu à Marseille pour l'exportation. Le 10 juillet 1571, Claude Vavasseur et Pierre Ravel vendent au marchand Jaumet Paul 160 balles de papier de marine blanc, à dix rames la balle, la rame pesant neuf livres, pour le prix de 9 florins la balle rendue à Marseille.

VII. — Le moulin à papier de Cadenet, devenu simple ferme depuis 1750 environ, fut vendu comme bien national les 27 nivôse et 1<sup>er</sup> pluviôse an III. La ferme du Papier appartenait en 1929 au colonel Laplace, directeur de l'Instruction Physique de la XV<sup>e</sup> Région à Marseille. On peut voir encore, à l'intérieur du bâtiment, construit à cheval sur le canal, la chute d'eau qui faisait mouvoir les roues du moulin à papier.

H. CHABAUT,

Archiviste départemental.

## Moulin à Papier sur la Gère

EN 1463

En l'année 1463, Humbert Bosse, marchand de Vienne, construisit un moulin à papier (*quedam molendina seu baptitoria papiri*) aux portes de ladite ville, entre le cours de la Gère à l'Est et le chemin qui conduisait à Pont-Evêque, à l'Ouest. Il l'équipa de deux roues, et pour lui fournir la force nécessaire, il obtint, le 22 juillet 1463, du Dauphin, un albergement des eaux dudit cours d'eau qu'il dériva au moyen d'un canal (*exclusa*).

Vingt-cinq ans plus tard, en 1488, Humbert Bosse vendit son moulin à un habitant de Vienne, du nom de Pierre de la Porte. A ce moment, l'établissement était en plein rendement, et l'acquéreur dut se préoccuper aussitôt de l'agrandir et d'augmenter le nombre des roues qui assuraient son fonctionnement.

Il adressa donc au Gouverneur du Dauphiné une requête où il demandait l'autorisation de faire toutes additions que la situation comportait, sans toutefois construire de nouveau canal de dérivation, en se servant toujours de l'unique *exclusa* albergée jadis par son prédécesseur Humbert Bosse. Il faisait ressortir dans sa requête que les additions de bâtiments et de roues prévues ne pouvaient entraîner de nouvel albergement des eaux de la Gère, puisqu'il n'y avait toujours qu'une seule et même prise. Il concluait en demandant qu'aucun cens nouveau ne lui fût imposé (*absque aliquo alio novo albergamento... et alicujus census impositione*).

Après une double enquête effectuée sur son ordre par la Chambre des Comptes, puis par le Parlement de Grenoble, le Gouverneur, Philippe de Bresse, rendit une ordonnance en date du 21 février 1489, aux termes de laquelle il autorisait le suppliant Pierre de la Porte à établir deux roues nouvelles dans son moulin à papier. (*Per presentes impartimur et damus*

construendi et edificandi seu construi et edificari faciendi duas rotas et duas molas in molendinis de quibus in supplicatione et informacionibus predictis fit mencio (1). Toutefois, il estimait que si cette augmentation de force ne comportait pas d'albergement nouveau, elle devait cependant entraîner l'établissement d'un supplément de cens qui fut fixé à deux sous viennois. (Sub tamen et mediante annuo censu duorum solidorum viennensium) (2).

On trouvera ci-dessous le texte de la supplique de Pierre de la Porte.

Licencia data honorabili viro Petro de Porta, civi Vienne, construendi et edificandi seu construi et edificari faciendi duas rotas et duas molas, in molendinis seu baptitoriis papiri sitis prope aquam Gerie, tendendo apud Pontem Episcopi Vienne.

Excellencie dalphinali humiliter exponendo supplicatur, pro parte honorabilis viri Petri de Porta, civis Vienne, super eo quod cum ipse supplicans, noviter adquisierit ab honesto viro Humberto Bosse, mercatori Vienne, quedam molendina seu baptitoria papiri sita prope aquam Gerie, a parte solis ortus, ab una parte; — iter tendens ad Pontem Episcopi ad Vienne, a parte solis occasus; — terram Johannis Prati, ex parte bisie; — et pratium quod fuit heredum Johannis Guiche, quoddam parvum iter intermedium, ex parte venti, ex aliis partibus, cum suis aliis confinibus, — Qui quidem Humbertus Bosse, ejusdem supplicantis venditor, pridem, videlicet de anno Domini corrente millesimo CCCC sexagesimo tercio, et die vice-sima secunda mensis Jullii, albergaverit pro se et suis successoribus quibuscumque, a magnificis dominis commitibus Vienne, seu eorum garderio et celerario pro tunc existentibus, de aqua fluminis Gerie Vienne ad faciendum unam exclosam neccessariam et sufficientem pro munitione aque duarum rotarum in dictis molendinis seu baptitoriis papiri tunc edificandarum dumtaxat et sine prejudicio alterius fiendarum, constante instrumento dicti albergamenti quod vobis humiliter exhibetur, in quibus quidem molendinis dicte due rote inde fuerunt constructe et edificate, exclosaque predicta facta; — sic est quod ipse supplicans sub illa eadem exclosa que semper fuit et nunc est,

(1) Arch. de l'Isère, B. 2.967, f° 485.

(2) Ibidem, f° 485, v°.

vellet in dictis molendinis alias rotas et alla nova edificia construere et edificare pro majore utilitate et reparacione dictorum molendinorum; sed dubitat propter verba duarum rotarum dumtaxat, in dicto instrumento albergamenti apposita ne, per dictos dominos Comites Vienne, seu per eorum garderium et celerarium modernos, aut alios eorum officarios, in premissis molestetur, et inquietaretur, aut per eos cogatur ad novum albergamentum de aqua predicta Gerie fiendum pro dictis aliis rotis et edificis per eum de novo edificandis, et alium censum novum super dictis suis molendinis, propter hoc imponendum, nisi super hoc vestra dicto supplicanti, impartiretur licencia. Unde, cum ipse supplicans non intendat per novam constructionem aliarum rotarum et edificiorum in ipsis molendinis fiendorum, aliam novam exclosam facere, minusque aliquod prejudicium seu incomodum cuiquam inferre, sed tantum pro reparacione et melioramento ipsorum molendinorum, ipsas rotas et edificia de novo facere et construere quod cedere poterat in futurum comodum ipsorum dominorum comitum propter futuras laudas et vendas occasione premissorum imposterum augmentandas, supplicat propterea humiliter, prout supra, quatenus dignetur ipsa Excellentia eidem supplicanti licenciam impartiri ipsas rotas et edificia in ipsis molendinis de novo construendis et faciendis, sub eadem exclosa, et sine prejudicio tercio, absque aliquo alio novo albergamento per eum de aqua Gerie fiendo et alicujus census impositione super ipsis molendinis per ipsum fiendis, licteras vestras dominicales, licenciam et placitorias ac alias de super premissis concedendo opportunas.

(Arch. de l'Isère. B. 2.967, f° 481-483, v° ou II CL.)

EN 1513

On lit dans le grand Inventaire manuscrit des Archives de la Chambre des Comptes du Dauphiné (Viennois, tome V, f° 521, v° et 522), la mention suivante :

« Au registre cotté Quartus liber albergamentorum et gardarum inceptus de anno Domini 1510, f° 136 (3), est un albergement passé le 25<sup>e</sup> may 1513 à Bernardin Varquerod de l'usage et riverage de l'eau de la Gière

(3) Ce registre n'a malheureusement pas été conservé dans le fonds de la Chambre des Comptes qui est parvenu jusqu'à nous.

pour faire construire deux roues (*sic*) de moulin à papier joignant sa maison étant hors de la porte de la ville de Vienne, joignant le chemin public de bize et autres, sous la cense portant directe de 10 s. tournois, avec les lods. »

#### EN 1532

Le même grand Inventaire Manuscrit (*Viennois*, tome V, f° 548, v.) contient aussi l'indication suivante, insérée dans la nomenclature des Comptes des châtelains de Vienne :

« ... Autre compte rendu par led. noble Hector Costaing au cayer 7 du *Cartulaire du Viennois de 1532* (4), contenant 12 cayers, consistant lesd. revenus en un sestier, 2 coupes 2/3 froment, 8 saumées un barral 9 pots de vin..., 6 deniers de la cense d'un moulin à papier près du pont de la rivière de Gière..... »

#### EN 1575

.....« A Monsieur Odes Bovier, conseiller du Roy ceans, et au dit comptable pour avoir vacqué au fait de la commission sur requête présentée par le procureur general du Roy ceans, à cause des artifices, tant moulins à bled, papier, martinetz, que autres artifices de nouveau fait sur la riviere de Gière à Vienne, suyvant la taxe sur ce faite, payé la somme de quatre vingtz dix livres par quittance sur ce, avec led. mandat, cy .....

III xx X. l.

(Extrait du compte des amendes de Nicolas Sollier pour 1574-1575. — Archives de l'Isère. Comptes des amendes. B. 107, f° 47.)

G. LETONNELIER,

Archiviste départemental de l'Isère.

## L'Imprimerie et la Papeterie de Thonon au XVI<sup>e</sup> siècle

La création à Thonon de la Sainte Maison fut la grande préoccupation de Saint François de Sales au cours de son fécond apostolat en Chablais.

Ce devait être dans son idée une Université de toutes sciences où, en dehors des études primaires et secondaires, on enseignerait la théologie, le droit, même la médecine. Elle comprendrait même des cours d'arts et métiers où se formeraient des maîtres, des artisans ce qui permettrait de ne plus faire appel aux praticiens de l'extérieur qui souvent apportaient avec eux et répandaient des idées nouvelles fort dangereuses pour la religion et le salut des âmes.

Et pour parfaire l'œuvre projetée le saint Evêque de Genève jugeait nécessaire de la doter d'une imprimerie qui permit de lutter plus efficacement contre les écrits des hérétiques et de faire pièce aux puissantes universités de Genève et de Lausanne.

Ce vaste programme, agréé par l'Archevêque de Vienne, Mgr de Gribaldi, appuyé par Charles-Emmanuel, fut présenté au Pape Clément VIII qui par bulle pontificale du 13 septembre 1599 instituait la Sainte Maison de Notre Dame de Compassion de Thonon.

Mais sur les instances pressantes de Mgr François de Sales le Duc Charles-Emmanuel n'avait pas attendu la promulgation de la bulle constituant l'Université Chablaisienne pour s'occuper de l'établissement d'une imprimerie.

Dès novembre 1598 il présentait en effet le sieur Jacques Roussin, imprimeur à Lyon, de s'en venir s'installer à Thonon le nommant son imprimeur et

# ATELIERS NEYRET BEYLIER

FONDÉS EN 1854 GRENOBLE BOITE POSTALE 48

Installations Complètes  
de Papeteries et de Cartonneries

■  
Tout le Matériel pour la Pâte Mécanique

■  
Machines Modernes  
pour Papiers fins - Mi-fins - Journal  
Emballage et Cartons

■  
MEULETONS - RAFFINEURS CONIQUES  
PILES

Laveuses-Défileuses-Blanchisseuses-Rafineuses

■  
Tous les Appareils de Façonnage

■  
TRANSFORMATION et MODERNISATION  
de Machines à Papier

## ANNEXE II

### Le Saint, Patron des Fabricants de Papier

On a lu un article de M. Louis Apcher établissant que Saint Pierre était le patron des papetiers d'Ambert et Saint Roch celui des papetiers de Marsac et de Job.

Voici quelques avis autorisés semblant montrer qu'il y avait là une situation assez particulière à ces trois paroisses :

1° M. Georges Henri Rivière, conservateur du Département et du Musée des Arts et Traditions populaires :

Saint Jean devant la Porte Latine, 6 mai, 1<sup>er</sup> siècle, vers 95 (Vie de Saint Jean, Evangéliste).

« ...il fut appréhendé et conduit à Rome. Là, ayant refusé d'apostasier, en présence de Domitien et du Sénat romain, il fut précipité dans une cuve d'huile bouillante, après avoir été dépouillé de ses vêtements. D'après Ribadaneira, l'huile bouillante se convertit en une rosée céleste, et Jean sortit de la chaudière « plus sain et plus vigoureux qu'il n'y était rentré », comme l'or raffiné qu'on tire de la fournaise. »

« Il était tout simple qu'il fut invoqué contre ce genre de souffrance. Quant au patronage des typographes ou des imprimeurs, les uns l'expliquent *quia portant latinum*, parce qu'ils portent le latin, qui, à l'origine de la typographie, avait été la première production de leurs presses, les autres pensent que ce patronage est plutôt dû à l'encre grasse employée dans l'imprimerie. Ce serait surtout en souvenir de l'huile de la cuve. Les fondeurs de lettres sont intimement liés aux imprimeurs. Quant aux œuvres des

## Editions de la Revue "L'Industrie Papetière"

1, Rue Villars, à GRENOBLE

Compte postal LYON 155-73

### CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA PAPETERIE EN FRANCE

Tome I : Un prétendu moulin à papier sur l'Hérault en 1189. — Les débuts de l'industrie du papier dans le Comtal Vénaisien (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle). — De l'origine du papier velin. — Moulin à papier de Puymoyen et de Girac. — Les anciennes papeteries du Maine. — Le jeu de cartes en Dauphiné. — Sur la composition des cartons pour cartes à jouer au XVII<sup>e</sup>. — Ripaille de papetiers charentais. — Un moulin à papier à Rochetaillée (Rhône) au XVI<sup>e</sup>.

20 francs (franco, pour la France : 21 fr. 50)

Tome II : Les anciennes papeteries des Ardennes. — La Médaille de Révillon. — Le centenaire d'Aristide Bergès et la papeterie. — Imprimeurs et papetiers du Midi de la France. — Industrie du papier à Toulouse. — Les Naypiers de Toulouse. Les Naypiers et l'origine des cartes à jouer. — Considérations sur l'origine des cartes à jouer. — Considérations sur l'origine des premières papeteries françaises. — Les « Vins » des papetiers de l'Angoumois. — L'Ecole de papeterie d'Angoulême. — Filigranes de l'Angoumois. — Jehan-Guillaume Ecrevisse.

25 francs (franco, pour la France 26 fr. 50)

Tome III : Le symbolisme chrétien dans les filigranes du papier : filigranes de caractère religieux ; les animaux symboliques se rattachant à la tradition chrétienne et aux bestiaires. — Le symbolisme des filigranes : la licorne, le basilic, le dragon, le serpent, la sirène, le lion, le tigre, le léopard, la panthère, les tétramorphes (Ange, Aigle, Bœuf, Lion). Les quatre grands mystères : le bœuf, le bélier, le cerf, les clefs ; la main des astres (soleil, lune, étoiles). La mitre, personnages divers (le pape, le roi, la reine, le roi maure, le jou, le diable).

20 francs (franco pour la France : 21 fr. 50)

Tome IV : Vieux moulins à papier en Beaujolais : papeteries de l'Ardière, papeteries de Saint-Didier, les Montgolfier en Beaujolais, le moulin de La Vouze (1558, le moulin de Révillon (1585), papeterie du Roquet aux Ardillats (1575), papeterie de Ponchon à Quincé (1572), papeterie de la Folletière (1570), les papeteries de Beaujeu (XIX<sup>e</sup> siècle).

22 francs (franco pour la France : 23 fr. 50)

TOME V : Un grand ingénieur papetier Jean Guillaume Ecrevisse, collaborateur de Nicolas Desmarests (1734-1787).

25 francs (franco pour la France : 26,50).

### ANNEXE III

## Les Outhenin-Chalandre

Par acte sous seing privé, en date à Besançon du 20 juin 1830, enregistré en ladite ville le 29 dudit mois, par Mairet, qui a perçu 5 fr. 50, Messieurs *Outhenin-Chalandre Fils et Charles Deis*, tous deux imprimeurs éditeurs, demeurant en ladite ville, ont contracté société sous la raison sociale « *Outhenin Chalandre et Charles Deis* ».

Cette Société a pour objet la publication et la vente de tous les ouvrages et livres que les associés jugeront convenables, et un dépôt de papiers blancs.

Le siège de l'établissement de cette Société est fixé à Paris, rue Pavée - Saint - Paul - des - Arts, n° 5. Sa durée est de trois années consécutives, qui ont commencé le 20 juin courant, sous les cas de dissolution stipulés audit traité.

Chaque associé a la signature sociale.

Fait à Besançon, le 29 juin 1830.

Signé : *Outhenin-Chalandre Fils,*  
*Charles Deis.*

(Extrait du « *Journal du Commerce* » n° 4433, du 7 juillet 1830, pour publication légale, n° 2108).

## Moulin à Papier de Charleval

Etude de M<sup>e</sup> Morin, notaire à Paris.

A louer ou à vendre, pour entrer en jouissance de suite :

1° Un moulin à tan, etc... ;

2° Un moulin à papier, sis vallée de Charleval, route de Paris à Rouen avec toutes les dépendances ordinaires. Le propriétaire le convertirait en moulin à chamois si on le désirait.

Les circonstances doivent rendre cet établissement très fructueux.

S'adresser franc de port audit M<sup>e</sup> Morin.

(Extrait du « Journal du Commerce », n° 4476, du 19 août 1830).

## L'Imprimerie Nationale ou Royale

Louis XIII fit l'acquisition d'une grande quantité de types orientaux qui avaient été gravés à Constantinople, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, par Savary de Brèves, ambassadeur de France près du Sultan Amurah III.

Ces types, réunis aux caractères grecs qui avaient été exécutés par l'ordre de François I<sup>er</sup>, faisaient partie du Trésor de la Couronne.

Sous l'impulsion de Richelieu les caractères furent réunis au Palais du Louvre, pour y être multipliés par la fonte. Telle fut l'origine de l'Imprimerie Nationale.

Louis XIV l'augmenta et la perfectionna sous la direction de savants habiles.

Napoléon lui donna encore un plus vaste développement et elle devint sans rivale dans aucun pays du monde.

(Extraits du journal « Le Temps », du 23 juillet 1830).

P. c. c. :

Henri LACOMBE.

## TABLE DES MATIÈRES

Préface, par Louis Apcher .....	5
Henri Alibaux, par Mathieu Varille .....	7
Publications de M. Henri Alibaux concernant le papier .....	12
A propos du Saint, patron des fabricants de papiers, par Louis Apcher .....	15
Le moulin de Collas, par Henri Lacombe .....	19
Le moulin à papier de Cadenet, par H. Chobaut .....	35
Moulins à papier sur la Gère, par G. Letonnellier .....	43
L'Imprimerie et la Papeterie de Thonon au XVI <sup>e</sup> siècle, par Léon Quiblier .....	47
Sur un plan de monographie papetière .....	53
Le Saint, patron des fabricants de papiers .....	53
Les Outhenin Chalandre .....	59
Moulin à papier de Charleval .....	59
L'Imprimerie Nationale ou Royale .....	60

## TABLE DES GRAVURES OU FILIGRANES

Henri Alibaux (encartage) :	
Filigrane d'un papier de La Courade .....	25
Filigrane d'un papier de Collas marqué « Dervaud et Henry » .....	28
Signature de Turgot .....	34
TOMES III et IV en préparation.	